



USAID | **MOROCCO**
FROM THE AMERICAN PEOPLE



Ministère de l'Agriculture,
du Développement Rural
et des Pêches Maritimes

Agriculture & Agrobusiness Intégrés

AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE SOUTENABLE AU MAROC



Chemonics International, Inc.
Contract No. 608-M-00-05-00043-01

Submitted to:
USAID/Morocco Mission
U.S. Agency for International Development

JANVIER 2006

Ce rapport a été préparé à l'intention de l'Agence Américaine pour le Développement International. Il a été élaboré par Chemonics International, Inc.

AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE SOUTENABLE AU MAROC

JANVIER 2006

Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur. Elles ne reflètent pas obligatoirement les points de vue de l'Agence Américaine pour le Développement International, ni ceux du Gouvernement américain.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|------------------------------|
| RECAPITULATIF | 7 |
| REMERCIEMENTS | Error! Bookmark not defined. |
| SECTION I CADRE GENERAL ET OBJECTIFS | 13 |
| I.1..... La compétitivité et l'environnement | 13 |
| I.2..... Evaluation, Objectifs et Méthodologie | 14 |
| SECTION II RECAPITULATIF DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX RELATIFS AUX FILIERES CHOISIES | 17 |
| II.1..... Production et Transformation d'Olives | 17 |
| II.2..... Fruits secs | 20 |
| II.3..... Plantes aromatiques et médicinales | 21 |
| II.4..... Engraissement et finition d'agneaux | 23 |
| II.5..... Agrumes | 24 |
| II.6..... Les câpres | 25 |
| II.7..... Baies | 26 |
| II.8..... Récapitulatif | 27 |
| SECTION III CONFORMITE AUX NORMES COMMERCIALES INTERNATIONALES | 31 |
| III.1..... Qualité | 32 |
| III.2..... Sécurité alimentaire | 33 |
| III.3..... Gestion de l'environnement..... | 34 |
| III.4..... Responsabilité Sociale | 35 |
| III.5..... Traçabilité des produits agroalimentaires | 36 |
| III.6..... Production et transformation biologiques | 37 |
| SECTION IV Conformité avec la réglementation marocaine, américaine ainsi que d'autres réglementations commerciales | 39 |
| IV.1 Réglementation environnementale du Gouvernement des Etats- Unis | 39 |
| IV.2 Disposition de l'Accord de Libre Echange entre les Etats-Unis et le Maroc (ALE) | 40 |
| IV.3 Exigences du Government Marocain en Matière Environnementale | 42 |
| SECTION V GESTION DES MESURES D'AMÉLIORATION DE L'EFFICIENCE ET RÉDUCTIONS DES COÛTS | 45 |
| V.1 Coûts environnementaux actuels | 45 |
| V.2 Réduction des Coûts grâce à des systèmes de gestion de l'environnement | 46 |
| SECTION VI CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | 48 |
| VI.1 Mise place d'une Base interne | 48 |
| VI.2 Initiatives transversales | 49 |
| VI.3 Recommandations spécifiques par filière | 52 |

| | |
|--|------------|
| ANNEXES | 56 |
| Annexe A : Termes de référence..... | 56 |
| Scope of Work for a TDY on Environmental Compliance..... | 56 |
| Annexe B : Chapitre 17 sur l'Environnement, Accord de Libre Echange entre les Etats-Unis et le Maroc..... | 59 |
| Déclaration conjointe du Maroc et des Etats-Unis d'Amérique | 59 |
| Annexe C : Examen Environnemental Initial de l'USAID | 65 |
| Annexe D : Normes Triples..... | 83 |
| Annexe E :Termes de référence consolidés | 107 |

RECAPITULATIF

1. Cadre général

Le secteur agricole marocain est au coeur d'une mondialisation impitoyable et sans précédent du commerce. Le Gouvernement du Maroc a entamé un ensemble de réformes relatives à la libéralisation du commerce et aux investissements qui constituent autant de promesses que de défis pour de meilleurs positionnements sur le marché des exportations. Les accords multilatéraux de libre-échange avec l'Union européenne et l'Accord de libre échange avec les Etats-Unis réduiront les distorsions commerciales et obligeront progressivement les producteurs et les commerçants marocains à se lancer dans la concurrence – tant au plan interne qu'externe – sur des questions comme la qualité des produits, les prix, et d'autres aspects fondamentaux. Les consommateurs et les chaînes de valeurs incluent de plus en plus les garanties de traçabilité relatives à la sécurité alimentaire et à la viabilité des systèmes de production en tant que composantes clé des produits.

Ces accords commerciaux, conjugués à l'adhésion à l'OMC exigent également que la politique de subventionnement des prix soit réduite, et que les aides implicites offertes à travers la tarification de l'eau, des produits agrochimiques et de l'énergie soient progressivement supprimées. Des dispositions explicites dans les accords commerciaux et d'autres directives de l'UE exigent des signataires de mettre activement en œuvre et d'améliorer les lois sur l'environnement, d'appliquer la réglementation et de mettre en place des procédures spécifiques pour identifier, dévoiler et remédier à des systèmes de production qui ne sont pas viables, et à la gestion inadéquate des déchets.

Il ne fait aucun doute qu'une concurrence accrue se traduira par un bouleversement du marché des produits et des systèmes agricoles marocains. Des changements structurels inévitables des systèmes de production et de subventionnement des prix se traduiront par d'importantes transformations dans l'utilisation des terres ainsi qu'un intérêt plus grand pour des créneaux non céréaliers fortement compétitifs. La capacité de prévoir comment la libéralisation du commerce et la concurrence influenceront sur la gestion des ressources naturelles et l'utilisation des terres sera essentielle, notamment pour les petits producteurs et les chaînes de valeurs, en fonction de la qualité, de la traçabilité et de la production durable.

L'objectif du Programme Agriculture et Agro-industries Intégrés (AAI) de l'USAID, un projet s'étalant sur cinq ans, est d'améliorer les capacités concurrentielles de secteurs agroalimentaires marocains choisis sur les marchés national et internationaux. Afin d'assurer une meilleure organisation et gestion des systèmes de production, AAI utilise une approche équilibrée, fondée sur un soutien au système d'informations sur le marché agricole, l'amélioration de l'organisation du secteur agro-alimentaire et de l'environnement des services de soutien, ainsi qu'un intérêt particulier aux interventions stratégiques dans le secteur agricole. Le but de cette évaluation de deux semaines était d'identifier des méthodes et des outils devant servir à l'intégration des conditions du marché pour ce qui a trait à la qualité du produit, à la sécurité alimentaire et à la gestion de l'environnement.

2. Conclusions

Les interventions du projet qui peuvent répondre aux préoccupations du marché et aux exigences de la réglementation américaine et marocaine, et tenir compte des inconvénients des chaînes d'approvisionnements choisies dans les zones géographiques concernées, nécessitent un appui tant spécifique que pour l'ensemble de la filière. Un bref examen de la situation environnementale et des forces du marché indique que pour que les filières soient performantes, elles doivent être en mesure de se conformer aux normes internationales et à la réglementation en vigueur, et avoir la capacité d'identifier et d'améliorer les systèmes de gestion et de réduire les coûts de manière systématique et régulière. Assurer une réussite à ces trois niveaux est indispensable pour la compétitivité des entreprises concurrentielles ; inversement l'échec dans l'un quelconque de ces trois secteurs confinerait, dans le meilleur des cas, l'entreprise concernée aux marchés intérieurs. Le tableau suivant identifie les filières ainsi que les normes actuellement appliquées.

Cette évaluation est un récapitulatif des méthodes et outils que le projet pourrait utiliser pour soutenir la compétitivité environnementale des filières choisies, et ce à travers quatre types d'interventions qui devraient être soigneusement intégrées, depuis le début, et à propos desquelles des recommandations spécifiques détaillées sont présentées dans ce rapport:

- Référenciation et amélioration de l'efficacité de transformation des produits agricoles et de gestion de la qualité
- Accélération de la capacité de répondre à de nouvelles normes internationales en matière de production
- Amélioration de la conformité systématique à la réglementation en matière d'environnement, de salubrité et de sécurité.
- Amélioration de l'information et de l'assimilation à grande échelle des dispositions relatives à la sécurité alimentaire et aux mesures phytosanitaires, en menant des interventions fondées sur les conditions du marché

Le tableau suivant récapitule des données sur les normes volontaires et la réglementation en vigueur, ainsi que les secteurs où l'efficacité peut être améliorée par la lutte contre la pollution et/ou le recours à des technologies de production non polluantes.

Tableau 1. Tableau récapitulatif des filières, des défis que pose la production pour l'environnement, des normes de conformité, des prescriptions réglementaires, et des objectifs de réduction des coûts par CP/P2/EMS.

| Filières | Défis posés par la production à l'environnement | Importance | | |
|---|---|--|--|---|
| | | des normes internationales en vigueur | de la réglementation environnementale | des effets de la production sur l'environnement |
| Transformation d'olives | Livraison des eaux d'irrigation, contrôle de l'érosion, résistance à la sécheresse | HACCP, ISO 9/1400, CODEX, EurepGAP, IFOAM, BRC | Environnement Santé et sécurité, Travail | Eau, Déchets solides |
| Clémentines et sanguines | Importante dépendance des produits agrochimiques, érosion du sol, baisse de fertilité du sol, contamination des eaux de surface | HACCP, CODEX, EurepGAP, IFOAM, BRC | Environnement Santé et sécurité, Travail | Eau, Déchets Produits agrochimiques |
| Plantes aromatiques et médicinales | Dépendance d'une récolte à l'état sauvage, Gestion non durable des ressources forestières, Capacité de respecter les normes internationales | ISO 9/1400, CODEX, IFOAM, FSC | Environnement Santé et sécurité | Systèmes de récolte, Energie |
| Engraissement de boeufs | Surpâturage, perte de diversité biologique | HACCP, EurepGAP, IFOAM | Environnement Santé et sécurité | Pâturage, Déchets |
| Engraissement d'agneaux | Surpâturage, perte de diversité biologique | HACCP, EurepGAP, IFOAM | Environnement Santé et sécurité | Pâturage, Déchets |

| | | | | |
|--------------------|--|-------------------------------|------------------------------------|---|
| Fruits secs | Irrigation, fertilité du sol, combustibles | CODEX, EurepGAP, IFOAM, | Environnement Santé et sécurité | Eau, Déchets Produits agrochimiques |
| Baies | Dépendance des produits agrochimiques Contamination des eaux de surface | CODEX, EurepGAP, HACCP, IFOAM | Environnement Santé et sécurité | Energie, Eau, Produits agrochimiques |

3. Recommandations

Les interventions du projet qui peuvent répondre aux préoccupations du marché et aux exigences de la réglementation américaine et marocaine, et tenir compte des inconvénients des chaînes d'approvisionnement choisies dans les zones géographiques concernées, nécessitent un appui aussi bien spécifique que pour l'ensemble de la filière. Un bref examen de la situation environnementale et des forces du marché indique que pour que les filières soient performantes, elles doivent être en mesure de se conformer aux normes internationales et à la réglementation en vigueur applicables, et avoir la capacité d'identifier et d'améliorer les systèmes de gestion et de réduire les coûts de manière systématique et régulière. Assurer une réussite à ces trois niveaux est indispensable pour la compétitivité des entreprises concurrentielles ; inversement l'échec dans l'un quelconque de ces trois secteurs confinerait, dans le meilleur des cas, l'entreprise concernée aux marchés intérieurs.

Les recommandations proposées afin de s'assurer que les partenaires du projet sont plus en mesure d'accéder aux marchés national et internationaux et d'y être compétitifs s'inscrivent dans trois principales catégories.

a. Renforcement des capacités internes

- Organiser un atelier sur les normes internes et la certification : compte tenu de l'importance et de la nature stratégique des normes et du travail de certification, il est important que l'ensemble des membres du personnel, les sous-traitants et les principaux partenaires comprennent le type de normes à soutenir, comment fonctionne la certification, comment elle améliore l'intégration dans la chaîne de valeur, et quel doit être le rôle du projet en termes de soutien aux normes et d'évaluation de la conformité à ces normes.
- Recruter un responsable de la procédure de certification afin de fournir un appui à toutes les filières en matière de formation et d'application de la certification et des normes. Il est recommandé que le programme AAI recrute un responsable de catégorie moyenne qui prendrait en charge la formation et l'organisation des

ateliers, et qui mettrait au point une certification pilote stratégique dans les filières choisies.

- Recourir à un contrôle environnemental actif : identifier systématiquement et régulièrement les incidences sur l'environnement, au niveau des activités de l'entreprise et de la filière, vérifier dans quelle mesure leurs actions sont conformes aux normes du marché, et déterminer quelles interventions de P2/CP pourraient améliorer l'efficacité et réduire les coûts. Le projet devrait 1) mettre en place le *Quality, Workplace Environmental Safety, and Traçabilité Tool* ('QWEST') (outil de vérification de la qualité, de la sécurité sur le lieu de travail, et de la traçabilité) ; 2) identifier un membre du personnel qui sera chargé de la mise en application du système, 3) développer et gérer la base de données du système QWEST, 4) organiser, de temps à autre, des séminaires sur les résultats obtenus et les meilleures pratiques courantes.

b. Initiatives transversales

- **Organiser des Séminaires de Sensibilisation aux Normes au profit des décideurs** : une série de séminaires pratiques de 2 ou 3 heures pour sensibiliser les parties prenantes aux : 1) principales normes et pratiques de certification, 2) défis continus impliqués dans les systèmes d'audit et de vérification 3) préoccupations des détaillants et des transformateurs internationaux de produits agricoles (années 1 et 2).
- **Organiser des Ateliers de Familiarisation avec les Normes et la Certification au profit des Filières** : des ateliers professionnels d'une journée pour des cadres du secteur agro-alimentaire destinés à 1) identifier le rapport coûts/profits de divers systèmes de certification ; 2) mettre en exergue les meilleures pratiques pour la certification, la réduction des coûts et la garantie de qualité 3) développer des méthodes visant à encourager l'intégration des conditions de certification dans toute la filière 4) marque commerciale, étiquetage et certification de la commercialisation (années 1-3; activité continue).
- **Mettre au point un Cours de Formation des Formateurs ainsi qu'un Manuel sur la Certification et les Normes** – *Making Cents* organisera un cours de formation des formateurs pour mettre en place des améliorations mesurables en matière de sensibilisation et d'utilisation des systèmes de certification 1) en identifiant et en choisissant des BDS ou prestataires de formation commerciale dans les régions et filières choisies, 2) en travaillant avec les BDS pour évaluer le marché clients et les niveaux de prix, 3) en organisant la mise au point d'un plan de formation portant sur les besoins immédiats ainsi que les besoins en formation continue (année 1; en cours de perfectionnement).
- **Mettre en oeuvre des Interventions Pilotes de Certification chez des leaders industriels** : mettre au point des interventions pilotes à haute visibilité 1) en identifiant les principaux leaders de filière au sein d'associations efficaces, 2) en identifiant les normes les plus stratégiques en vue de l'amélioration de la compétitivité, 3) en obtenant l'engagement et la participation aux coûts pour la mise en oeuvre des services de soutien, 4) en programmant et en offrant un soutien à la pré-évaluation, 5) en obtenant la certification 6) en soutenant l'assistance à la commercialisation au niveau de l'entreprise pour optimiser la valeur de la certification, et 7) en organisant des séminaires à travers l'ensemble

de la filière, portant sur les leçons apprises et les meilleures pratiques (années 1-3; évaluation annuelle).

- **Mettre en œuvre un Plan pour Certification Conjointe** : collaborer avec les principales associations pour 1) recenser des intérêts communs en matière de certification, 2) identifier 4 à 6 membres désireux de "se constituer en grappe" pour l'application de la / des norme(s) choisie(s), 3) mettre en place les éléments standard avec le soutien des BDS, 4) partager les résultats avec les membres de la grappe, 5) obtenir la certification 6) charger le / les consultant(s) de l'élaboration de fiches techniques des meilleures pratiques, d'évaluer la réduction des coûts et d'accélérer le taux d'utilisation.
- **Produire des Supports de Vulgarisation de la Certification** afin de faciliter l'effet d'entraînement en amont et en aval de la filière.
- **Mettre au point un instrument de modélisation basé sur l'utilisation du SIG** pour amener les décideurs à engager un dialogue sur la politique du secteur, et les aider à comprendre les effets du commerce international et de la politique des prix sur les pratiques culturales, les transformations en matière d'utilisation des terres, les changements démographiques, et l'impact éventuel sur l'environnement.

d. Interventions spécifiques aux chaînes de valeurs

Des interventions techniques spécifiques sont présentées sous la Partie V de ce rapport, y compris un intérêt particulier pour les rejets de déchets, les préoccupations en matière de salubrité et de sécurité, et la capacité d'assurer une valeur ajoutée à travers la réduction des coûts et à la conformité aux exigences du marché. Des recommandations d'ordre plus général pour des chaînes de valeurs spécifiques - qui s'appliquent à un bon nombre des recommandations ci-dessus – comprennent ce qui suit:

- Elaborer une liste des principaux systèmes de gestion de l'environnement, de production propre, et de prestataires de services de prévention de la pollution
- Procéder à des audits systématiques concernant l'environnement et les aspects sociaux pour l'ensemble des interventions dans les filières, en utilisant le système QWEST
- Fournir aux principales associations impliquées dans les chaînes de valeurs une formation en matière de sensibilisation, de renforcement des compétences, de qualité, de traçabilité et de systèmes de gestion de l'environnement, avec un accent particulier sur la réduction des coûts et à la compétitivité
- Intégrer les conditions de certification dans les systèmes d'informations sur le marché du programme, afin d'assurer un perfectionnement continu des aptitudes des opérateurs à se conformer à l'évolution des normes des marchés ciblés.

SECTION I CADRE GENERAL ET OBJECTIFS

D'importantes transformations socioéconomiques se profilent à l'horizon pour le Maroc, à l'heure où le pays s'engage dans une libéralisation de son économie en entrant dans des accords commerciaux avec les Etats-Unis, l'Union européenne et la Turquie. Le Gouvernement marocain a entamé des réformes qui renforceront l'ouverture économique, notamment en ce qui a trait au travail, au commerce et au financement des investissements. Ces nouveaux développements comportent autant de perspectives prometteuses que de défis, aussi bien pour le marché intérieur qu'à l'export. Cette partie comporte des informations sur le cadre général du projet ainsi qu'un récapitulatif des raisons qui ont poussé à l'intégration de la viabilité comme pierre angulaire des interventions du programme Agriculture et Agro-industries Intégrées (AAI).

I.1 La compétitivité et l'environnement

Parmi les principaux défis auxquels est confrontée la compétitivité agricole marocaine figure la nécessité de diversifier la production, de rehausser l'efficacité, et d'assurer systématiquement une valeur ajoutée le long de la filière de production pour l'exportation, afin d'être en mesure de soutenir la concurrence sur les marchés agroalimentaires internationaux. Ceci nécessitera une amélioration des capacités de gestion des entreprises agricoles marocaines, une attention à la qualité et à la traçabilité, ainsi qu'un flux satisfaisant d'informations sur le marché. A mesure que s'amenuisent les barrières douanières, et que les producteurs marocains se trouvent confrontés à une concurrence croissante, aussi bien sur les marchés d'importation qu'à l'export, ils seront dans l'obligation de mettre en place des systèmes d'information sur le marché et des technologies de production à même de leur permettre de concurrencer des producteurs plus performants.

Cela veut dire, en outre, que les producteurs et les transformateurs marocains devront satisfaire à des exigences internationales instaurées par d'autres pays, par des industries agroalimentaires et des associations de détaillants. Les normes 'volontaires' émergentes relatives à la sécurité alimentaire, à la gestion environnementale et à la sécurité sur le lieu de travail viennent désormais s'ajouter aux exigences de base en matière de qualité, créant ainsi de véritables obstacles techniques aux exportations marocaines. L'intégration de meilleurs modes de production à travers des systèmes de gestion qui anticipent sur les pertes et les risques - et y remédient - sera essentielle.

Le projet AAI a pour objectif de renforcer l'efficacité et d'améliorer l'information sur le marché, et d'identifier soigneusement les secteurs et les régions où il pense pouvoir améliorer l'avantage comparatif. Il sera particulièrement important d'organiser les producteurs et les transformateurs dans le cadre de filières de production qui soient plus homogènes et qui puissent livrer des produits de haute qualité dans les délais impartis et en quantités suffisantes afin d'assurer une présence continue sur les marchés. Au delà de l'incontournable nécessité d'offrir des produits de qualité, il sera également nécessaire de rehausser et d'améliorer les procédés de transformation. Bon nombre d'objectifs visés peuvent être réalisés à travers une utilisation optimale des terres, des produits

agrochimiques, de l'énergie et de la gestion des ressources hydriques pendant la transformation.

L'un des principaux volets du programme Agriculture et Agro-industries Intégrées (AAI) consiste à promouvoir la conformité du secteur agricole marocain aux normes environnementales universellement reconnues, et en particulier les conditions spécifiques de conformité de la mission de l'USAID au Maroc. L'approche du programme AAI concernant les questions de l'environnement est fondée sur les principales activités suivantes:

- Référenciation et amélioration de l'efficacité avec lesquelles les ressources naturelles et les intrants industriels sont utilisés dans la transformation agroalimentaire au Maroc (exemple : utilisation de l'eau et de l'énergie, gestion des sols et utilisation des produits agrochimiques, déchets de transformation et production de déchets).
- Activer la mise en place de la capacité marocaine de respecter des normes émergentes pour la production biologique, la sécurité alimentaire et la gestion de l'environnement (exemple : EUREPGAP pour la salubrité des fruits et légumes, les exigences de l'IFOAM pour les produits biologiques, le HACCP pour la salubrité des aliments transformés, ainsi que l'ISO 9002:2000 et l'ISO 14001:2004, respectivement pour la qualité et la gestion environnementale dans les industries de transformation).
- Identifier et respecter systématiquement la réglementation marocaine et américaine en procédant à l'identification, au contrôle systématique et à la documentation minutieuse de toutes les interventions afférentes à la production et à la transformation, afin de s'assurer de la conformité à la réglementation en matière d'environnement, de santé au travail et de sécurité.
- Collaborer étroitement avec les officiels marocains et américains afin d'améliorer l'accès à l'information ainsi que l'adhésion aux mesures phytosanitaires et de sécurité alimentaire à l'échelle de l'industrie agroalimentaire, et ce en encadrant des interventions basées sur le marché pour un meilleur respect des dispositions des accords commerciaux signés récemment.

I.2 Evaluation, Objectifs et Méthodologie

Outre un soutien classique en termes de technologies de production et d'améliorations en matière organisationnelle, le projet vise la réalisation d'un objectif transversal, à savoir le renforcement de la compétitivité environnementale et de la viabilité des filières marocaines choisies, en veillant au respect des normes du marché international, à l'application rigoureuse de la réglementation marocaine et américaine relative à l'environnement, et à l'identification systématique de méthodes permettant de réduire les frais d'exploitation par l'utilisation de modes propres de production et par la prévention de la pollution.

L'objectif de cette première évaluation, et le but du présent rapport, sont de fournir au projet une feuille de route succincte pour des interventions spécifiques destinées à améliorer " la compétitivité environnementale " de filières marocaines choisies. L'évaluation, qui s'est

étalée sur deux semaines, a comporté des visites de terrain à certaines unités de production, des entretiens avec des parties prenantes des secteurs public et privé, ainsi qu'une participation à trois ateliers régionaux qui avaient pour objectif d'identifier les activités du projet et de les classer par ordre de priorité.

SECTION II RECAPITULATIF DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX RELATIFS AUX FILIERES CHOISIES

Les protocoles commerciaux, les diverses normes imposées par les détaillants et les transformateurs internationaux ainsi qu'un bon nombre de lois, exigent que les interventions du projet assurent une meilleure prise en compte de la dimension environnementale et la réduction des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés environnantes. Chacune des filières choisies a ses propres caractéristiques environnementales qui découlent de ses opérations ainsi que ses propres effets potentiels sur l'environnement. Un récapitulatif de ces impacts est présenté dans cette partie du rapport. Il servira de base pour les parties suivantes du rapport consacrées aux conditions commerciales, aux lois en vigueur et aux pistes éventuelles pour l'amélioration de l'efficacité. Des suggestions à caractère transversal ainsi que des recommandations spécifiques pour chaque filière sont présentées dans la Partie VI du rapport.

II.1 Production et Transformation d'Olives

On estime que la culture d'olivier couvre quelques 560.000 ha répartis sur plus de 800.000 parcelles, avec une production d'environ 637.000 T/an, ce qui donne un rendement moyen bas d'environ 1 tonne par hectare par an, dû au vieillissement du patrimoine, à la faible vigueur des cultures et à l'alternation des plants. En outre, les insuffisances des techniques de gestion et les importantes pertes post-récolte contribuent de manière significative à la faiblesse de la production. Environ 25% de la production va aux conserveries, et le reste est destiné à la trituration, avec une gamme variée de qualités d'huile. Les exportations marocaines d'olives de table représentent 14% du marché mondial, avec une part significative des marchés français et américain. Cependant, le Maroc consomme la quasi-totalité de sa précieuse production d'huile d'olive, ce qui signifie une importante perte de valeur ajoutée potentielle. Seule une part insignifiante d'huile d'olive marocaine est commercialisée comme telle.

Lorsqu'ils sont correctement plantés et gérés, les oliviers contribuent de manière significative à la préservation de l'environnement, en fournissant un couvert végétal résistant à la sécheresse, en contribuant à la lutte contre l'érosion du sol, et en apportant d'importantes matières organiques au sol. Les olives exigent moins d'opérations d'amendement de sol que d'autres cultures et répondent bien aux pratiques d'agriculture biologique. Bon nombre de petits agriculteurs plantent des oliviers comme brise-vent et pour préserver la précieuse humidité du sol. Les oliviers sont également plantés parfois le long des courbes de niveau pour ralentir l'érosion. Souvent, les agriculteurs ont recours à des cultures céréalières intercalaires avec de jeunes oliviers, ce qui peut se traduire par une baisse du rendement.

Cependant, un nombre important de grands et petits agriculteurs plantent des oliviers contre les lignes de courbe, causant une intensification des phénomènes de ruissellement et de ravinement. Bien qu'il soit généralement admis que peu de produits agrochimiques sont

employés dans la culture d'oliviers, certains opérateurs qui utilisent le goutte à goutte ont indiqué qu'ils utilisaient des matières inorganiques, et il est clair que des traitements fongicides aériens ont lieu dans certaines régions. Il semble que très peu de supports de vulgarisation sont disponibles concernant les bonnes pratiques en matière d'acquisition, de stockage et d'application de produits agrochimiques pour l'ensemble des producteurs, et de ce fait les pratiques divergent considérablement.

Le problème le plus sérieux en matière de sécurité, et les incidences les plus négatives sur l'environnement, résultant de la production oléicole, se produisent vraisemblablement au cours de la phase de transformation. Les olives de table sont lavées, trempées dans une solution d'hydroxyde de sodium, lavées de nouveau puis emballées dans des barils, des pots ou des boîtes avec du sel ou une saumure vinaigrée. On estime qu'une tonne d'olives requiert environ 10 m³ d'eau pour les opérations de lavage et de marinage. L'hydroxyde de sodium (soude caustique, lessive de soude) est un corrosif dangereux qui peut causer des brûlures sérieuses ainsi que des lésions oculaires permanentes. Il peut également être extrêmement nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Les visites de terrain ont révélé que l'hydroxyde de sodium est stocké dans des endroits mal aérés, avec d'autres produits chimiques moins nocifs. Il a également été noté que les ouvriers ne sont pas systématiquement dotés de matériel de protection (masques, gants, lunettes de protection). Il n'y avait pas non plus de notice écrite sur le mode d'emploi pour les opérations de mélange, ni d'avertissement ou d'instructions affichées concernant la conduite à tenir en cas d'accident, ni en fin de disponibilité de produits pour le nettoyage des yeux dans la zone réservée au mélange.

La partie flottante riche en hydroxyde de sodium (soude caustique) est très abondante dans la matière organique et dans les bases échangeables ; ces dernières peuvent altérer considérablement la composition chimique de l'eau et réduire l'oxygène disponible. La pression sur l'écologie intermittente des flux peut être importante. Les solides en suspension et les matières organiques doivent être asséchés par la sédimentation successive et l'aération effluente. La dénaturation chimique de la partie flottante en soude caustique devrait être encouragée avant la décharge, lorsque le traitement municipal est indisponible. Les olives dénoyautées produisent de grandes quantités de grignons qui sont séchés et utilisés comme combustible dans un certain nombre industries artisanales, telles que la céramique et la cuisson, ce qui donne souvent lieu à des cas de pollution localisée.



L'huile d'olive au Maroc est pour l'essentiel pressée à froid, avec utilisation d'olives mûres lavées. Ce processus produit une grande quantité de résidus de matière organique et d'huile qui doivent être séchés, correctement compostés, et protégés contre des accidents dus aux eaux de ruissellement. Des trappes d'huile doivent être employées dans les zones de traitement pour réduire la décharge d'huiles insolubles à partir des eaux de lavage.

Il est évident qu'un grand nombre d'exportateurs au Maroc se dirigent rapidement vers des systèmes de sécurité alimentaire, grâce à l'utilisation du protocole HACCP. Les exportateurs semblent améliorer leur conformité aux normes de sécurité alimentaire et de traçabilité, mais il reste beaucoup à faire pour renforcer la sécurité des travailleurs et réduire les risques de contamination, un objectif qui est relativement facile à atteindre. Il est probable qu'un grand nombre d'exportateurs d'olives ne réussiront pas à se conformer aux protocoles intégrés de préservation de l'environnement, de sécurité, de santé et de sécurité alimentaire. Puisque bon nombre d'entre eux disposent de systèmes de gestion, l'amélioration de leur conformité aux autres normes ne devrait pas poser de problèmes particuliers.

II.2 Fruits secs

Le secteur de production et de transformation de fruits secs (pruneaux, abricots et figues) est en pleine croissance au Maroc. Le séchage des fruits prolonge la durée de conservation en étalage ainsi que la transportabilité, et permet aux petits agriculteurs de participer à des systèmes diversifiés de production (Phrase incomplète : voir anglais). La plupart du temps, le séchage et tout traitement ultérieur se font soit dans le cadre d'opérations artisanales à échelle très réduite, pour les marchés intérieurs, soit ils sont pratiqués dans cinq ou six unités de taille moyenne situées dans la région du Saïs, pour des marchés d'exportation.

Après réception à l'unité de séchage, le traitement comprend généralement le lavage, la coupe et l'épluchage avant l'opération de séchage, avec utilisation de combustible ou des systèmes de séchage à base de propane. Les besoins en eau pour le séchage des fruits se situeraient entre 5 et 10 m³ par tonne de produits frais. On estime que les coûts énergétiques du séchage peuvent actuellement atteindre 2,5 DH/ton de fruits frais (0,30 \$ US). Les déchets générés incluent généralement de grandes quantités de matière organique (peaux, tiges et autres rebus qui peuvent atteindre 100 à 150 kilos par tonne), ainsi que des effluents contenant d'importantes charges organiques, des solides en suspension, et quelques résidus de pesticides.



Le traitement des déchets comprend généralement des réductions à la source (par exemple de meilleurs calibrage, triage et nettoyage avant la réception), la concentration des charges organiques et la réduction des eaux de lavage par le recyclage, le séchage et le compostage des charges organiques, la séparation et la réduction des matières solides des déchets liquides, et l'amélioration de l'efficacité des opérations de séchage pour éliminer la pollution

atmosphérique localisée. L'équipe du projet devra systématiquement vérifier les unités de production des fruits secs afin d'identifier des méthodes pour réduire les coûts et atténuer l'impact sur l'environnement. L'on estime, par ailleurs, que de nombreuses opérations de séchage pourraient bénéficier d'audits d'évaluation des risques et de prévention de la pollution en vue améliorer les conditions de travail des ouvriers et réduire les effets sur l'environnement. A l'heure où la plupart des opérateurs commencent à penser aux conditions de sécurité alimentaire et de traçabilité, il serait également utile d'intégrer les évaluations de l'impact sur l'environnement qui pourraient faire baisser les dépenses énergétiques et réduire le rejet des déchets solides.

II.3 Plantes aromatiques et médicinales

Les plantes aromatiques et médicinales au Maroc comprennent un grand nombre de plantes qui sont généralement spontanées et qui sont cueillies à l'état sauvage. Bien qu'environ 25 à 30 espèces environ soient commercialement récoltées, la majeure partie du marché est focalisée sur les exportations de romarin, d'armoise, de sauge, de menthe, de thym, de paprika, d'origan et d'huiles essentielles provenant des régions de l'Oriental et du Saïs. Il y a eu une légère croissance dans la production d'huiles essentielles à partir de produits de culture ces dernières années, y compris l'orange amère, le géranium, le jasmin, la verveine, le safran et l'essence de rose. Le marché marocain dépend de produits cueillis à l'état sauvage.

Les marchés formels et informels pour les plantes aromatiques et médicinales, celles cultivées aussi bien que celles spontanées, sont peu structurés, avec une absence quasi-totale d'intégration verticale. Si des concessions impliquant des terrains forestiers nationaux gérés par la Direction des Eaux et Forêts (DEF) sont accordées par vente aux enchères à des intermédiaires -- qui font eux-mêmes la distillation ou procèdent à une vente en vrac à l'une des quelques grandes distilleries industrielles disponibles -- la cueillette proprement dite est effectuée par les villageois locaux qui sont payés aux prix du marché et la collecte se fait par ramassage en bord de route. La vaste gamme de courtiers, d'agents et d'emballeurs qui interviennent entre les transformateurs et les collecteurs réduit les prix à la production (généralement de 50% inférieurs au prix à la distillerie¹), décourage le contrôle qualité ainsi que les procédures rationnelles de gestion de l'extraction. Plus que 90% des exportations marocaines sont destinées à la France, où ils concurrencent des produits provenant d'Egypte et de Turquie. A l'heure actuelle, les conséquences environnementales les plus sérieuses engendrées par la production et la transformation sont associées à des sursécoltes localisées, au déclin de la diversité biologique, et aux rejets de déchets au cours du processus de distillation. Les méthodes de quotas pour la collecte tendent à optimiser les rendements des régions les plus accessibles, ce qui donne lieu à une sursécolte et à des dégâts au peuplement principal. Les règles appropriées relatives à l'élagage, aux tailles requises et à l'ensemencement sont rarement respectées. Les systèmes de gestion par zone sont peu connus. En outre, les autorisations de pâturage sont le plus souvent gérées par une

¹ Grant, W. et A. Abdoukassimi et al. 1995. Etude sur les sous-secteurs des herbes, des épices, des plantes médicinales et des huiles essentielles. DAI pour l'USAID.

autre agence (la Direction de l'Élevage), ce qui se traduit par du surpâturage ainsi qu'une baisse des rendements des plantes aromatiques.

Il n'existe pratiquement pas de soutien de la part de la DEF en matière de vulgarisation de la technologie ou des méthodes de récolte pour l'amélioration de la régénération. Si l'institut National de la Recherche Agronomique (INRA) travaille actuellement sur la mise en place d'une banque de plasma germinal pour les plantes aromatiques et médicinales, il n'existe pas, actuellement, de travaux publics de recherche pour soutenir les modes de culture ou les plantations d'enrichissement d'espèces spontanées. Alors que des écosystèmes méditerranéens semblables produisent une vaste gamme de produits et services, la plupart des terres publiques marocaines d'où provient la grande majorité des produits aromatiques et médicinaux du pays sont mal exploitées et menacées. Les matières premières représentent toujours moins que 1% du total des coûts de production et moins que 0.5% de la valeur marchande². Si on devait doubler les investissements dans la gestion des terres, les bénéfices seraient importants.

La quasi-totalité de la production d'huiles essentielles est obtenue par distillation à la vapeur (au moyen de l'alambic), soit à un niveau artisanal, par l'utilisation de tambours en fer chauffés grâce à un mélange de combustibles ligneux en bois et de condensation passive de l'eau, soit grâce à des technologies plus modernes utilisant de l'acier inoxydable, avec des sources de chaleur à base de pétrole et des réfrigérants comprimés. Les petites industries artisanales engendrent de la pollution atmosphérique localisée provenant du chauffage, et ont manifestement causé la contamination d'eaux souterraines en raison d'une élimination inadéquate des déchets solides et liquides provenant de la distillation. Une amélioration des opérations de distillation peut être réalisée par une meilleure gestion des déchets solides et liquides, une meilleure efficacité des chauffages, et un plus grand intérêt pour l'utilisation de réfrigérants approuvés par le Protocole de Montréal³.

Au cours des ateliers, un certain nombre d'acheteurs et de producteurs ont montré un intérêt particulier pour la certification des plantes aromatiques et médicinales conformément aux normes biologiques internationales. Les systèmes actuels de production et de traitement posent problème, indépendamment des normes biologiques concernées (UE, NOP, IFOAM) en raison, principalement, de systèmes insatisfaisants de contrôle interne, de contrôle documentaire et d'examen de la gestion. Un autre problème lié à la certification biologique est du à la dépendance actuelle de matières premières spontanées qui doivent provenir de régions certifiées libres de toute contamination chimique inorganique. D'ailleurs, un bon nombre de protocoles pour les produits biologiques exigent des garanties d'absence de surrécolte ainsi que des assurances de protection de la biodiversité et des zones riveraines.

² Ibid.

³ Le Maroc a signé le Protocole de Montréal sur l'utilisation des réfrigérants produisant de l'ozone. De nombreuses industries agroalimentaires au Maroc ne respectent pas les dispositions de ce protocole, et les bénéficiaires du programme AAI devraient faire l'objet d'une vérification systématique pour s'assurer qu'ils respectent ce protocole.

Pour cela, il incombe que les zones de récolte soient soumises à une certaine forme de gestion documentaire, ce qui n'est pas encore le cas.

II.4 Engraissement et finition d'agneaux

Le projet compte soutenir des opérations d'engraissement par un appui pour l'alimentation à l'étable dans la région de l'Oriental. Actuellement le Maroc souffre d'un important déficit de production de la viande rouge en raison d'une demande croissante et d'une très faible production par unité. Bien que les capacités de charge soient nettement inférieures aux possibilités, l'effet combiné de sécheresses à répétition, de la mauvaise gestion des parcours, et de la piètre qualité du matériel génétique font que les rendements demeurent bas. On estime que les opérations d'engraissement avant l'abattage sont des procédés économiquement rentables pour une valeur ajoutée à plusieurs niveaux de la filière.

Compte tenu du fait que les programmes de concentration et d'engraissement impliquent des coûts et présentent des avantages importants, le projet en fera l'évaluation au cas par cas. La production ovine, caprine et bovine est essentiellement concentrée dans la région orientale du Maroc, avec une combinaison de libre pâturage et de techniques plus intensives de production. L'atelier organisé à Berkane a permis d'identifier de nombreuses contraintes, y compris des insuffisances sur le plan de la génétique, la nécessité d'une gestion intégrée des terres communes de pâturage, et la capacité d'assurer la finition du bétail avant l'abattage. Les opérations de finition du bétail constituent une occasion pour améliorer l'aménagement des parcours, et pour assurer la concentration et la valeur ajoutée au niveau des abattoirs et des produits secondaires, pour peu qu'il y ait une bonne gestion (exemple : peaux et cuir, suif, engrais).

Les opérations d'engraissement contribuent, par ailleurs, à la concentration d'effluents qui contiennent de fortes concentrations de sucres, de protéines et de graisses dissous et qui, ensemble, constituent une importante demande biochimique d'oxygène pour les eaux de surface et souterraines s'ils ne sont pas convenablement traités. La collecte et la séparation des déchets solides et liquides ainsi que la gestion des eaux usées pluviales peuvent atténuer considérablement l'impact du pâturage sur l'environnement, et le projet devrait impliquer les compétences locales pour s'assurer que la qualité de l'eau n'est pas affectée et que toutes les structures envisagées vont contribuer à la consolidation des déchets. Puisque les opérations d'engraissement peuvent contribuer à la valeur ajoutée en amont de la filière également, il serait utile de se pencher sur les abattoirs et les usines d'équarrissage pour améliorer la valeur ajoutée (ou réduire les pertes) à ces niveaux, et ce à travers la formation et un soutien matériel limité en matière d'écorchement et de traitement des peaux. Des progrès en termes de systèmes d'aménagement des parcours et de traçabilité des produits peuvent se traduire par des améliorations en matière de qualité, de sécurité alimentaire et de préservation de l'environnement.

Les pratiques actuelles en matière de terrains de parcours favorisent le surpâturage et influent directement sur le rendement des installations de traitement des plantes aromatiques qui sont concentrées dans les mêmes régions. Une meilleure planification et mise en œuvre d'opérations de gestion commune intégrée qui encourageraient un accès plus active à la propriété ainsi que des mesures incitatives pour les bergers constitueraient des objectifs louables. En outre, les opérations d'abattage actuelles, et qui sont indirectement favorisées

par les activités d'engraissement, ont un impact significatif sur les eaux de surface et les eaux souterraines, entraînent des accumulations potentiellement dangereuses de déchets biologiques, et affectent les communautés locales aux alentours des abattoirs. Si les opérations d'engraissement ont pour objectif de permettre l'accès à l'exportation de viandes de qualité, l'engraissement doit être intégré dans les opérations d'abattage et d'équarrissage, en utilisant une approche optimale en termes de qualité et de salubrité alimentaire. Décider de la façon dont le projet compte intervenir, de manière utile, dans cette filière complexe revêt, de ce fait, une grande importance. Le projet devrait soigneusement choisir les voies et moyens de son intervention dans cette filière, ainsi que l'envergure de son implication à la lumière des ressources disponibles.

II.5 Agrumes

Plus de 30.000 des 76.000 hectares consacrés à la culture d'agrumes irrigués au Maroc se trouvent dans les régions du Gharb, de la Moulaya et du Loukkos, et cela a des incidences significatives (texte anglais incomplet ?) sur l'emploi et le développement économique. Le profil variétal des exportations de fruits frais est composé à hauteur de 90% de Clémentine, Navel et Maroc-Late. Les types de jus frais, concentré, et congelé en vrac constituent, dans cet ordre, les principales exportations des produits de transformation ; les huiles essentielles, les confitures et les substances aromatiques constituant des marchés secondaires.

On estime que les intrants en eau et en produits agrochimiques représentent plus de 50% de l'ensemble des coûts de production, en dépit du subventionnement actuel de l'eau. La demande mondiale stable pour les produits agrumicoles et la production croissante dans plusieurs pays (Brésil, Mexique, Inde et Chine par exemple) rendront la concurrence en matière d'exportation des produits en vrac de plus en plus rude. La réduction des produits agrochimiques et des coûts d'irrigation, la diversification et l'amélioration de la qualité des produits, et le développement des capacités en matière de marques commerciales des grandes surfaces seront essentiels pour une meilleure compétitivité.

Les méthodes propres de culture ainsi que la dépendance de grandes quantités de produits agrochimiques dans la lutte contre les parasites et les champignons figurent parmi les préoccupations environnementales directes de production d'agrumes. Selon plusieurs sources, le secteur des agrumes est l'un des plus grands utilisateurs de pesticides par unité de superficie, et il n'est peut-être dépassé que par la culture bananière. Au Brésil, les oranges consommeraient 6,5% de l'ensemble des pesticides utilisés, et le défrichement des forêts naturelles et des zones tropicales a souvent valu au secteur agrumicole la colère des partisans de la préservation de l'environnement.⁴ La réduction du carbone du sol et la dépendance croissante de produits agrochimiques font que l'on dépend de plus en plus des herbicides et de la mécanisation des cultures, ce qui se traduit par la contamination, par les

⁴ Neves, M.A., M. O. do Val et al. 2001. Le réseau des oranges au Brésil. *Journal for the food processing and chief producing European and overseas industry*. Allemagne

eaux d'irrigation⁵, des cours d'eau avoisinants. En réduisant l'utilisation des produits agrochimiques et en s'orientant vers des méthodes d'irrigation au goutte-à-goutte, on contribuerait à atténuer l'impact sur l'environnement. La possibilité de recourir à des systèmes de production biologique, chose que l'on croyait incompatible avec la production agrumicole⁶, est en train de gagner rapidement du terrain aux Etats-Unis, au Japon et en Europe, et de nombreux producteurs qui ont pris part aux ateliers tenus récemment ont exprimé un intérêt pour les "systèmes BIO".

En fonction de la part des fruits frais et des fruits transformés pour l'exportation, la production des déchets peut varier d'une année à l'autre. Les exportations marocaines dans ce domaine, qui sont constituées essentiellement de jus frais en vrac, génèrent systématiquement d'importantes quantités d'écorce et de pulpe, avec des marchés très limités de produits dérivés et la contamination des eaux souterraines et de surface. Plusieurs personnes interviewées ont indiqué que les technologies de compostage ne sont utilisées que dans les plus grandes unités de traitement et que les installations d'élimination d'eau et de rétention des eaux pluviales ne sont pas souvent utilisées, ce qui signifie que des quantités importantes de matières organiques sont déversées par inadvertance à partir des aires de traitement.

La plupart des procédés de production et de transformation des agrumes sont relativement bien contrôlés, et un grand nombre des principales unités sont capables de répondre aux conditions de sécurité alimentaire et de traçabilité des produits. Cependant, les transformateurs de jus qui dépendent des produits des petits planteurs souffrent de la faiblesse des systèmes internes de documentation et de contrôle, qui les confine à des prix de vente en vrac, empêche la traçabilité et les exclut de la chaîne d'emballage local pour l'exportation. La réduction des intermédiaires et l'amélioration de l'intégration des producteurs et des transformateurs nécessitent le perfectionnement des systèmes de gestion de contrôle de qualité, y compris la sécurité alimentaire et les conditions de travail. Bon nombre de grands acheteurs qui vendent leurs produits à des acheteurs certifiés EurepGAP s'intéressent également à des garanties par des parties tierces en matière de meilleures pratiques culturelles, de systèmes documentaires, d'informations claires sur l'utilisation de produits agrochimiques, et de gestion de la transformation des déchets.

II.6 Les câpres

Les câpres sont les boutons floraux verts non ouverts d'un arbuste (*Capparis spinosa*) originaire d'Afrique du Nord et que l'on trouve maintenant dans tous les pays méditerranéens, y compris la France, l'Italie, l'Algérie, et le Maroc. Bien que les câpres soient des cultures presque exclusivement spontanées au Maroc et en Algérie, elles sont à présent

⁵ Jason Clay. 2004. *World agriculture and the environment: a commodity by commodity guide to impacts and practices*. Island Press.

⁶ Iqbal, J. et Izquierdo. 2001. *Comparaison économique et financière des systèmes de culture classique et biologique d'agrumes*. FAO. Rome

cultivées en France, en Italie et en Californie. Les câpres spontanées des régions montagneuses sèches du Maroc, autour de Fès et de Meknès ont une forte teneur en isothiocyanate de méthyle qui donne à la câpre son goût fort. Près de 14.000 T sont récoltées chaque année dans les principaux points de ventes. Les bourgeons sont quotidiennement cueillis à la main durant la saison de floraison et doivent être soigneusement triés en fonction de leur diamètre et de leur fermeté. Après leur lavage et leur séchage à l'air, les câpres sont emballées dans des barils en plastique avec de la saumure vinaigrée ou salées et vendus en vrac (80%) avec peu de valeur ajoutée. La production biologique certifiée de la câpre existe dans plusieurs pays à présent. Au Maroc, il y a un exportateur qui tente d'obtenir la certification... (texte anglais incomplet)

La production et la transformation de câpres constituent un mélange intéressant de certains des aspects de la récolte des plantes aromatiques et médicinales et de quelques unes des questions d'ordre général qui s'appliquent à toutes les filières. Les concessions accordées pour la récolte de la câpre ne font manifestement pas l'objet d'une coordination avec celles concernant les plantes aromatiques et médicinales, ou encore le pâturage. Il s'agit, heureusement, d'une plante assez robuste, non broutée par les animaux domestiques. Puisque la germination de câpre ne se fait pas facilement, il y a peu de rajeunissement spontané de l'espèce, et on note une baisse de vigueur et de rendement à cause du vieillissement des porte-greffes. Une amélioration de la production et des prix à la production pourraient favoriser des plans conjugués de gestion intégrée, impliquant les communautés locales, une meilleure organisation et une collecte améliorée pour réduire les intermédiaires, assurer une valeur ajoutée à un niveau plus proche de la production, et enrichir, éventuellement le rajeunissement, par bouturage, du patrimoine vieillissant.

Au cours de la saison de récolte, les câpres sont ramassées plusieurs fois par semaine aux marchés régionaux par des acheteurs qui les vendent à des représentants des huit plus importantes sociétés d'exportation, dont la moitié se trouvent à Fès. Les câpres sont rapidement acheminées vers les unités de transformation où elles sont lavées et séchées à l'air avant d'être emballées en saumure ou salées et placées dans des fûts de 19 L en vue de leur exportation. Les déchets provenant des hangars d'emballage et les eaux usées des opérations de lavage peuvent atteindre 4 à 5 m³ par tonne. Naturellement, les exportateurs industriels (l'Association des Exportateurs de Câpres et la FICOPAM) sont bien organisés, alors que les ramasseurs et les intermédiaires ne le sont pas. Il existe un fort potentiel pour la croissance de la production spontanée grâce à de meilleurs techniques intégrées de gestion et au développement de culture de moyenne intensité par bouturage. Un intérêt a également été manifesté pour des ventes biologiques certifiées qui font face à un grand nombre des mêmes contraintes qui s'appliquent aux plantes aromatiques et médicinales.

II.7 Baies

Cette filière est actuellement dominée par une culture semi intensive de fraises, bien qu'il y ait des indications que les myrtilles et les framboises pourraient également constituer des cultures viables. La majeure partie de la production actuelle est concentrée dans les régions du Gharb et du Loukkos, cette dernière produisant plus de 50% de la production nationale à contre-saison, qui est exportée essentiellement vers les marchés européens.

L'eau est fournie par fertigation, et le paillage plastique est employé pour la lutte contre les mauvaises herbes, donnant un rendement de 40-50 T/ha. La récolte dépend de l'utilisation de plus de 20 types de produits chimiques inorganiques, employés soit par fertigation ou

applications foliaires. Les petits producteurs fournissent aux marchés intérieurs, alors que la majeure partie des exportations proviennent des grandes exploitations de 50 hectares et plus.

Environ 75% de l'ensemble de la production totale est exporté sous forme de fruits frais vers l'Europe, pendant la saison de décembre à janvier, et sous forme surgelée, toujours vers l'Europe, de mars à juin. En raison des techniques intensives de culture, il y a peu de pertes, et l'utilisation des herbicides est limitée. Cependant, des "cocktails " d'engrais sont utilisés pour la lutte contre les parasites et les champignons, et ils représentent une menace pour les nappes phréatiques peu profondes et la santé des travailleurs. Il existe actuellement plusieurs sociétés qui commencent à acheter et à recycler le paillage en plastique usagé, et qui représente la plus grande source de déchets. On a des raisons de croire que la plupart des opérateurs moyens dans certaines des grandes unités d'exportation utilisent du réfrigérant qui n'est pas conforme au Protocole de Montréal, que le gouvernement marocain a signé et ratifié, ce qui pourrait, à terme, restreindre l'accès au marchés internationaux.

En aidant l'industrie des baies à évaluer de manière plus précise et systématique les régimes d'application des produits agrochimiques, par l'utilisation de fertigation ciblée et le contrôle de la qualité des eaux souterraines, on contribuerait à réduire et à inverser les incidences sur l'environnement. L'amélioration des procédures d'acquisition, de stockage et d'application des produits agrochimiques pour assurer une conformité aux normes du marché et de la réglementation en matière d'exportation constitue un autre objectif qu'il convient de viser. L'amélioration des systèmes de gestion de la qualité et de la traçabilité permettrait également aux Marocains d'être compétitifs sur les marchés conventionnels. Les informations de marché sur les débouchés pour les baies biologiques pourraient aider la filière à créer de l'emploi et à investir certains créneaux. Un intérêt a également été exprimé pour la production biologique certifiée de baies. Celle-ci présente quelques contraintes agronomiques qui ont été surmontées ailleurs. Les systèmes de gestion et le contrôle documentaire pourraient facilement s'appuyer sur les systèmes de traçabilité et de qualité qui sont désormais mis en place dans plusieurs des grandes sociétés d'exportation disposant d'installations d'emballage intégrées.

II.8 Récapitulatif

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux défis en matière de production et d'impact sur l'environnement par filière. Il identifie également les plus importants flux de déchets solides et liquides ainsi que les sources de pollution atmosphérique. Les réalisateurs de projets devront être conscients de ces déchets, compte tenu de leur impact sur les coûts de production et les préoccupations qu'ils suscitent chez les acheteurs et les consommateurs. L'adoption de normes plus strictes en matière de qualité et l'incorporation de systèmes efficaces de gestion aideront les producteurs et les transformateurs à identifier de manière plus systématique les problèmes de sécurité alimentaire ainsi que les risques auxquels les travailleurs sont exposés, et à maintenir de meilleurs rapports avec les communautés avoisinantes.

Tableau 2 Récapitulatif des défis environnementaux des plus importants flux de déchets par filière.

| Filières | Défis environnementaux et de production | Principaux flux de déchets de transformation | | |
|---|--|--|--|---|
| | | Solides | Liquides | Pollution de l'air |
| Transformation d'olives | Livraison des eaux d'irrigation, contrôle de l'érosion, résistance à la sécheresse | Pulpe, noyaux, boues déshydratées | Sucres, matières en suspension, NAOH, sels, produits colloïdaux | Fumigènes |
| Clémentines et sanguines | Importante dépendance des produits agrochimiques, érosion du sol, baisse de fertilité du sol, contamination des eaux de surface | Ecorce, pulpe, matériaux d'emballage | Sucres, matières en suspension, résidus agrochimiques | Odeurs nocives, réfrigérant, Fumigènes |
| Plantes aromatiques et médicinales | Dépendance d'une récolte à l'état sauvage, Gestion non durable des ressources forestières, Capacité de respecter les normes internationales et les exigences des systèmes de production biologique | Substances organiques dénaturées, matières en suspension | Effluents de distillation, substances organiques, matières en suspension, solvants | Odeurs, <u>Distillats de dégazage</u> , CO2 |
| Engraissement d'agneaux et de boeufs | Surpâturage, perte de diversité biologique | Fumier, | Nitrates, matières en suspension, substances organiques, | Méthane, odeurs, CO2, réfrigérants |
| Fruits secs | Irrigation, fertilité du sol, | Fumier, élagage | Nitrates, matières en | Méthane, odeurs, SoO2, CO2, |

| | | | | |
|---------------------|--|--------------------|--|-------------------------|
| | | | suspension, substances organiques, | réfrigérants |
| Baies rouges | Dépendance des produits agrochimiques Contamination des eaux de surface | Paillage plastique | matières en suspension, lixiviation, agrochimiques | Réfrigérants, Fumigènes |

SECTION III CONFORMITE AUX NORMES COMMERCIALES INTERNATIONALES

En plus d'être confrontées à une concurrence grandissante sur les marchés internationaux, les filières agricoles au Maroc doivent également faire face à des importations de produits à bas prix sur les marchés intérieurs. La constance en matière de qualité, les prix concurrentiels et la production en volume sont les éléments qui déterminent, en définitive, la compétitivité.

Pour améliorer la compétitivité, il faut que les filières marocaines renforcent leurs capacités en matière d'assimilation et d'application des normes et des exigences internationales pour un ensemble de caractéristiques des produits. Ceci nécessitera un renforcement des compétences pour:

- s'assurer que les systèmes de gestion de base des entreprises sont en place
- susciter un intérêt pour l'approche de gestion de qualité et veiller à son application
- promouvoir une plus grande connaissance de la traçabilité et de ses meilleures pratiques
- mettre en oeuvre des technologies propres de production qui améliorent l'efficacité de l'utilisation de l'eau, de l'énergie et des produits agrochimiques, ainsi que la gestion des déchets.

Tableau 3 : Normes applicables actuellement ou qui peuvent l'être pour les filières choisies.

| Filières | Normes de marché en vigueur |
|---|---|
| Transformation d'olives | HACCP, ISO 9/1400, CODEX, EurepGAP, IFOAM |
| Clémentines et sanguines | HACCP, CODEX, EurepGAP, IFOAM |
| Plantes aromatiques et médicinales | ISO 9/14000, CODEX, IFOAM, FSC |
| Engraissement de bœufs | HACCP, EurepGAP, IFOAM |
| Engraissement d'agneaux | HACCP, EurepGAP, IFOAM |
| Baies rouges | CODEX, EurepGAP, IFOAM, |
| Technologie d'irrigation | ISO 9/14000, |

D'une manière générale, le secteur du commerce de détail des supermarchés ne se contente plus des contrôles officiels. Les systèmes de certification imposés par le secteur de détail des supermarchés, et plus spécifiquement par l'EurepGAP, transfèrent les coûts de soutien technique de contrôle, qu'ils assumaient par le passé, en amont de la chaîne, en direction du cultivateur et de l'exportateur. La certification EurepGAP fait que le fardeau technique et financier de la preuve de conformité incombe à présent aux cultivateurs et aux exportateurs. Le secteur de commerce de détail des supermarchés et d'autres acheteurs, qui n'adhèrent pas encore, ou qui n'adhéreront pas, à l'EurepGAP, formuleront des conditions pratiquement identiques, ou, dans le meilleur cas, reconnaîtront des systèmes nationaux ou ceux du secteur (normes ou protocoles) qui couvrent pratiquement les mêmes exigences de certification que l'EurepGAP.

La prédominance des marchés européens et l'avantage géographique comparatif du Maroc ont accéléré la prise de conscience et l'application d'un ensemble de normes internationales et ont fait qu'une attention croissante est accordée aux directives de la Commission européenne concernant les importations des pays membres de l'UE (*voir encadré ci-dessous sur la loi de la CE sur l'alimentation*). L'introduction involontaire de parasites d'insectes, de virus et d'espèces d'herbes continue également de susciter des préoccupations, et les conséquences de pandémies telles l'ESB, la fièvre aphteuse et la grippe aviaire, engendrent les craintes de la population quant à l'admission des produits. Les détaillants et les commerçants européens sont tenus responsables des accidents, et ils estiment que l'altération des aliments et l'étiquetage incorrect constituent de véritables menaces. Face aux préoccupations grandissantes du consommateur concernant les conséquences environnementales et sociales de la production et des conditions de transformation, les marchés européens, en particulier, se tournent de plus en plus vers l'utilisation de normes de contrôle par des tiers afin d'assurer une conformité aussi large que possible aux normes de qualité, d'équité sociale et de traçabilité systématique.

Les normes de base les plus importantes pour les producteurs marocains sont présentées ci-dessous. Elles sont abordées de manière plus détaillée sous l'annexe ... (Normes triples pour l'intégration des chaînes d'approvisionnement).

III.1 Qualité

Les systèmes de gestion de qualité constituent l'élément de base à partir duquel découlent toutes les autres normes et à la lumière duquel elles sont mesurées. Le système de référence de la gestion environnementale, de la sécurité alimentaire, de la traçabilité et des normes d'impact sociale repose sur le principe de PDAC (*plan-do-act-check*) et des éléments « d'améliorations continues » des systèmes de qualité. Le plus connu de ces systèmes sont les normes de management de qualité de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO9000), que beaucoup de secteurs industriels marocains connaissent bien (cimenteries, automobile, industries chimique et pharmaceutique...) mais qui ne sont pas bien appliqués dans le domaine agroalimentaire. Les systèmes de base de gestion de la qualité sont bien définis et documentés. Ils doivent englober des responsabilités de gestion et spécifier les responsables des systèmes de maintenance, de contrôle et de documentation pour assurer des améliorations continues ainsi que des mesures de correction appliquées à temps. Les éléments des systèmes de gestion de qualité fournissent très souvent la base nécessaire pour aborder les questions de sécurité alimentaire, d'hygiène du milieu et de conditions de sécurité. La méthode la plus rationnelle serait de

commencer par la mise en place de systèmes de gestion de la qualité dans le secteur agroalimentaire marocain. L'acquisition de la capacité biologique certifiée et le respect des conditions de sécurité alimentaire contribuent également à structurer les systèmes de gestion pour des raisons spécifiques.

III.2 Sécurité alimentaire

Eléments du Système HACCP

1. Mettre en place l'équipe du HACCP
2. Décrire le produit
3. Identifier le type d'utilisation souhaitée
4. Définir l'organigramme
5. Confirmer l'organigramme sur le terrain
6. Énumérer l'ensemble des risques potentiels liés à chaque étape, procéder à l'analyse des risques et envisager toute mesure permettant de maîtriser les risques identifiés
7. Déterminer les points critiques de maîtrise des risques
8. Etablir des limites critiques pour chaque point critique
9. Mettre en place un système de contrôle pour chaque point critique
10. Appliquer les mesures de redressement
11. Mettre en place les procédures de vérification
12. Mettre en place un système documentaire et tenir une comptabilité.

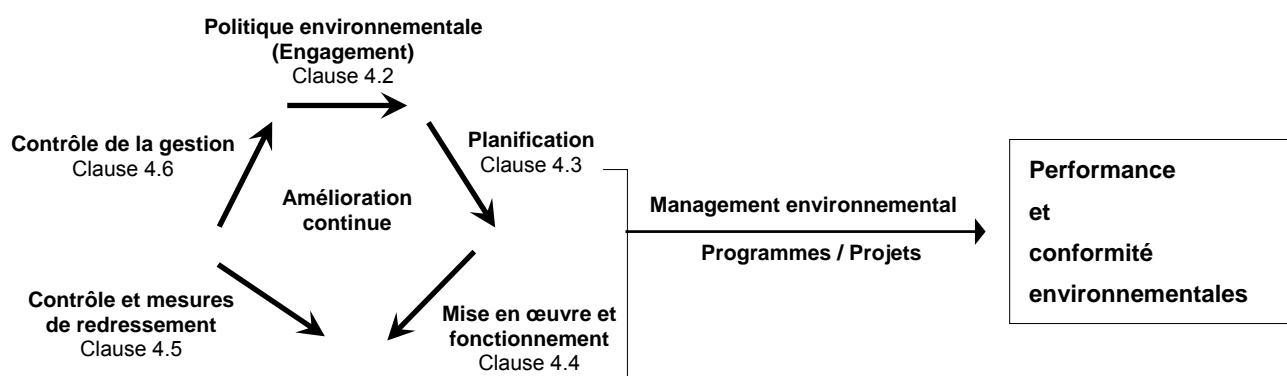
Il existe plusieurs normes qui ont pour objectif d'assurer la sécurité du consommateur en matière de consommation des denrées alimentaires. Le plus ancien de ces systèmes est le Codex Alimentarius. Il existe des normes générales et des normes spécifiques à respecter pour un grand nombre de produits alimentaires. Le Codex a pour objectif de vérifier que les aliments sont correctement étiquetés et présentés, et qu'ils ne sont pas contaminés. Les normes du Codex servent de référence de base à des normes nationales de salubrité pour des produits spécifiques. Les normes sont conçues de manière à être acceptées par les pays membres de l'OMC pour assurer la sécurité alimentaire et faciliter le commerce. Les produits alimentaires certifiés Codex doivent être sains de toute maladie, correctement étiquetés et emballés, et leur transport doit s'effectuer dans de bonnes conditions sanitaires.

Le HACCP - Analyse des risques et points critiques pour leur maîtrise – est une analyse et une méthode de contrôle des risques relatifs à la sécurité alimentaire, et dont l'application a été exigée par la législation de pratiquement tous les pays depuis la moitié des années 90. La version officielle de la méthode HACCP a été publiée par le Codex.

L'EUREPGAP est un autre référentiel de sécurité alimentaire utilisé comme cadre de vérification pour une gamme de produits agricoles au Maroc. Les normes EUREPGAP ont été mises au point par un groupe de spécialistes européens représentant toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire. Elles ont été développées suite aux psychoses alimentaires en Europe et au tollé public pour connaître l'origine et la salubrité des aliments achetés en Europe. L'EUREPGAP s'applique aux produits achetés par un large éventail de fournisseurs européens, bien qu'il ait été adopté comme référentiel social, environnemental et de qualité pour des produits importés et vendus dans l'ensemble de la Communauté européenne. L'EUREPGAP concerne les plants et les pousses, la gestion du sol et de l'eau, les engrais et les pesticides, la récolte, les traitements post-récolte, la gestion des déchets, la sécurité des travailleurs, et la gestion de l'environnement.

III.3 Gestion de l'environnement

La norme volontaire la plus appliquée pour les systèmes de gestion environnementale au Maroc est la série ISO 14000 qui requiert l'élaboration d'une politique de gestion de l'environnement, d'un plan de gestion de l'environnement, d'un plan de mise en oeuvre, d'un système de vérification et des mesures de redressement. L'ISO 14001 est un système de gestion de l'environnement basé sur le système de qualité ISO 9001 sur lequel d'autres normes peuvent facilement se greffer. La conformité à la norme – auto-déclaration ou audit par des tiers, à travers des organismes de certification accrédités par l'ISO - n'assure pas la performance environnementale. Il n'existe pas de système officiel d'étiquetage. Plusieurs industries de fabrication (ciment, papeteries, automobile) ont obtenu cette certification. Les conditions et éléments de base de la norme ISO 14001 sont présentés ci-dessous:



III.4 Responsabilité Sociale

La norme SA8000 sur la responsabilité sociale (élaborée par Social Accountability International - SAI) est une norme volontaire contrôlable à travers la vérification par un tiers. Elle porte sur le travail des enfants, le travail forcé, l'hygiène et la sécurité, la liberté d'association, la discrimination, les mesures disciplinaires, les heures de travail, et la rémunération. SAI est une organisation à but non lucratif vouée au développement, à l'application et au contrôle de normes volontaires et vérifiables de responsabilité sociale. SAI s'engage à assurer que les normes et les systèmes de vérification de la conformité à ces normes soient particulièrement crédibles et accessibles au public. Le système SAI de responsabilité sociale, la SA8000, constitue un moyen pour les détaillants, les marques commerciales, les fournisseurs et d'autres organismes de s'assurer que les conditions de travail sont décentes et équitables à travers l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Cette norme est connue dans l'industrie du textile et de l'habillement au Maroc, mais elle n'est pas encore utilisée dans l'industrie agroalimentaire. Il y a une utilisation de plus en plus grande de la SA 8000 et des ses principes de base en Europe, et *Dole* et *Coop Italia* font de la vérification du respect de cette norme une condition essentielle pour les fournisseurs.

III.5 Traçabilité des produits agroalimentaires

On doit les systèmes de traçabilité à des préoccupations en matière de sécurité alimentaire. Ils ont récemment été renforcés par des exigences d'étiquetage au niveau des pays d'origine, suite aux craintes d'introduction de virus ou d'agents pathogènes d'origine alimentaire, après les événements du 11 septembre. La plupart des systèmes de traçabilité proviennent de systèmes de gestion de la qualité et de la sécurité alimentaire et sont conçus pour permettre au consommateur de s'assurer facilement de la qualité des produits. Cependant, bon nombre des systèmes émergents de traçabilité des produits alimentaires ne sont pas en mesure de fournir, à priori, des assurances crédibles aux consommateurs quant à la qualité des produits. Les systèmes de traçabilité peuvent identifier des attributs spécifiques de crédibilité relatifs à des questions de sécurité alimentaire, telles que de meilleures pratiques de salubrité à la ferme ou au sein de l'unité de transformation, comme ils peuvent apporter une valeur ajoutée aux consommateurs préoccupés par le pays d'origine ou la viabilité des pratiques agricoles.

Cependant, la plupart des conditions de traçabilité sont à présent imposés aux producteurs et aux transformateurs, et il n'est pas évident que les consommateurs soient disposés à supporter les coûts supplémentaires qui en découleraient et qui pourraient être importants. Les systèmes de traçabilité sont devenus plus importants pour le Maroc depuis que les membres de l'UE ont récemment adopté le Règlement sur la législation alimentaire générale (voir encadré) qui fait obligation aux membres de ne s'engager que dans le commerce de produits alimentaires sûrs et traçables. Ceci a conduit à un énorme intérêt au Maroc pour la traçabilité, et le gouvernement marocain est en train d'achever l'élaboration de ses propres normes de traçabilité et de sécurité alimentaire, qui feront partie du cadre réglementaire pour tous les producteurs⁷. Les conditions de conformité à cette nouvelle norme ont été développées au sein du Ministère de l'Agriculture, avec un appui limité du Service de normalisation Industrielle Marocaine (SNIMA), et ne sont pas bien intégrées dans d'autres systèmes de gestion utilisés pour la gestion de qualité à l'export à

Règlement (CE) N° 178/2002 sur les prescriptions générales de la législation alimentaire, Article 17

1. Les exploitants du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale veillent, à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution dans les entreprises placées sous leur contrôle, à ce que les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux répondent aux prescriptions de la législation alimentaire applicables à leurs activités et vérifient le respect de ces prescriptions.

2. Les États membres assurent l'application de la législation alimentaire; ils contrôlent et vérifient le respect par les exploitants du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale des prescriptions applicables de la législation alimentaire à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution.

À cette fin, ils maintiennent un système de contrôles officiels et d'autres activités appropriées selon les circonstances, y compris les activités de communication publique sur la sécurité et

les risques des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, de surveillance de la

sécurité des denrées alimentaires des aliments pour animaux et d'autres activités de contrôle

couvrant toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution.

Les États membres fixent également les règles relatives aux mesures et sanctions applicables

en cas de violations de la législation relatives aux denrées alimentaires et aux aliments pour

animaux. Les mesures et sanctions doivent être effectives, proportionnées et dissuasives.

⁷ Entretien personnel avec Mekki Kabbaj et Naima Akouri, Direction de la Normalisation et de la promotion de la qualité. MCI

travers le Maroc. La vérification de la conformité sera naturellement assurée par l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE), qui est disposé à aider les producteurs du secteur agroalimentaire, et qui dispose des compétences requises⁸.

La plupart des producteurs marocains ne sont pas au courant de la norme, et il y a beaucoup de confusion quant à la façon dont elle devrait être mise en application. Dans pratiquement chaque atelier auquel on a pris part, il a été indiqué qu'il n'y avait aucune information, ni soutien de vulgarisation disponible, pour les petits et moyens producteurs impliqués dans les conditions de certification. Bien qu'il y ait un soutien en matière de réalisation et de préservation de la sécurité alimentaire, de la traçabilité et de la certification, de la part de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME), la plupart des opérations d'appui ont été jusqu'ici dirigées vers les grandes unités d'exportation⁹.

III.6 Production et transformation biologiques

Les normes de base de l'IFOAM sont souvent considérées comme la référence de base de la plupart des programmes nationaux de normes pour la production biologique. L'IFOAM est constitué d'un réseau mondial d'intervenants en agriculture biologique. Cette organisation de base a pour objectif de mettre en place des normes universellement admises en matière de production et de transformation biologiques. Compte tenu du fait que l'agriculture biologique souscrit à des principes universellement acceptés qui sont appliqués au niveau local, l'IFOAM œuvre pour la mise en place de systèmes indépendants aux niveaux local et régional. Les exigences de l'IFOAM concernent non seulement les produits agrochimiques et la transformation, mais également la gestion de l'écosystème (l'eau, le sol, la biodiversité), les substances génétiquement modifiées, les pesticides et les engrais, les conditions des travailleurs, et le transport. Il y a tout un ensemble de normes pour les produits agricoles, ainsi que des normes à part pour l'élevage, l'apiculture, l'aquaculture, la transformation et la manutention, les textiles, et la gestion durable des ressources forestières. Un nouvel ensemble de normes pour les produits spontanés est en cours d'élaboration.

Les coûts de certification biologique varient en fonction de la taille de la ferme et de la complexité du processus de transformation. Aux Etats-Unis, et pour la première année, la certification coûte entre 579\$ pour les petites fermes (inférieures à 10 ha) et 3600\$ pour les grandes exploitations (jusqu'à 200 ha), mais ces coûts tombent à 327\$ et 2400\$ respectivement, pour la deuxième année. A noter qu'il s'agit là seulement des coûts de

⁸ Entretien personnel avec Najib Mikou, Directeur du développement, Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE).

⁹ Entretien personnel avec Mohamed Ziati, Chef du département Relations extérieures et communication, Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE).

certification, et qui ne prennent pas en considération la majorité des coûts (plus de 80%) qui vont au développement proprement dit du système de gestion.

L'utilisation de la certification en matière de qualité, de sécurité alimentaire, de traçabilité, ainsi que les certifications spéciales, telle la certification biologique ou environnementale, sont en train de prendre rapidement de l'ampleur à travers le Maroc et, manifestement aussi, dans l'industrie agroalimentaire. Il ne fait aucun doute que seuls quelques grands exportateurs respectent effectivement les normes en vigueur, et qu'un grand nombre de petits et moyens producteurs seront confinés à la vente en vrac jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de répondre aux exigences de qualité et de traçabilité pour les étapes d'emballage et d'étiquetage. Si les exportateurs d'agrumes et de baies semblent être mieux organisés pour relever ce défi, les producteurs d'olives et de fruits secs auront besoin de beaucoup de formation, d'assistance en matière de mise en œuvre, et d'accès significatifs à une certification abordable mais crédible. Les producteurs de plantes aromatiques, médicinales et de câpres auront besoin d'un soutien encore plus important en vue d'améliorer la conformité, et nécessiteront probablement plus d'attention quant à des normes spéciales, y compris en agriculture biologique.

SECTION IV CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MAROCAINE, AMÉRICAINNE AINSI QUE D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS COMMERCIALES

Les interventions du projet se feront à la lumière de plusieurs ensembles de lois et de réglementations en matière de salubrité et de sécurité. Les partenaires du projet, les bénéficiaires et les filières, doivent être conscients de la nécessité de se conformer aux règlements en vertu de la loi. En effet, la plupart des normes volontaires de commerce international stipulent à présent et exigent la vérification d'une conformité mesurable aux normes environnementales locales, aux normes de salubrité et de sécurité, ainsi qu'aux lois phytosanitaires. Cette partie du rapport décrit brièvement les lois applicables et identifie la nature et l'envergure des interventions à envisager.

IV.1 Réglementation environnementale du Gouvernement des Etats-Unis

L'octroi de l'assistance étrangère américaine doit être conforme aux dispositions environnementales spéciales stipulées dans plusieurs lois américaines (Code de réglementation fédérale 22, 216; Chapitre 204 de l'ADS) et la législation y afférente qui définissent les lignes directrices pour l'évaluation de l'USAID concernant les ressources naturelles et l'impact sur la diversité biologique et les forêts tropicales (Lois sur l'assistance étrangère 117, 118 et 119, respectivement). Un examen environnemental initial des activités envisagées par le projet a eu lieu avant l'approbation du projet. Cet examen a conclu que la plupart des activités du projet n'allaient probablement avoir aucun véritable impact négatif sur l'environnement. Cependant, il a été indiqué que des conditions devaient être mises en place pour les réalisateurs du projet afin de procéder au contrôle systématique des activités, de rendre compte d'incidences imprévues sur l'environnement et pour d'entreprendre, à temps, les mesures nécessaires pour atténuer leurs effets sur l'environnement. Les mesures spécifiques d'atténuation proposées comprennent ce qui suit:

- Elaboration et application d'une procédure de contrôle et de suivi environnementaux pour les bénéficiaires de subventions subsidiaires
- Conformité à l'ensemble des lois nationales et aux réglementations locales marocaines,
- Respect des "Lignes directrices pour les meilleures pratiques", et
- L'utilisation des pesticides, des engrais et OGM devrait faire l'objet d'un contrôle rigoureux et continu.

Les conditions de contrôle environnemental ont été directement déléguées aux responsables du projet AAI qui devront soigneusement mettre en place et déployer une procédure de contrôle devant aider à identifier, consigner et atténuer les effets sur l'environnement

d'activités liées directement à la production et à la transformation. Dans la partie consacrée aux recommandations, il est proposé que l'outil QWEST, sur la qualité, le lieu du travail, la sécurité et la traçabilité, soit déployé et adapté pour assurer un dépistage, une documentation de l'impact et des stratégies d'atténuation appropriés, la documentation des

Contrôle environnemental— Le contractant responsable de la mise en œuvre est chargé de l'identification des incidences négatives potentielles sur l'environnement et de les corriger en recourant aux mesures appropriées d'atténuation de contrôle. Le contractant responsable de la mise en œuvre est chargé de mettre en place une procédure de suivi de tous les projets/subventions au profit d'ONG/contractants locaux. Cette procédure nécessite une liste de vérification à remplir et à faire approuver par le contractant avant l'approbation du projet. Elle doit être réalisable dans un cadre marocain. Les équipes chargées des objectifs stratégiques et de l'impact sur l'environnement doivent procéder à l'examen de cette procédure avant que le contractant chargé de la mise en œuvre n'approuve l'un quelconque des projets concernés.

impacts et des stratégies de réduction, et répertorier les améliorations.

La satisfaction des conditions de l'USAID en matière de contrôle et de documentation des activités n'est pas laissée à la discrétion des intéressés. La mise en place d'un tel système devrait être activement recherchée. Des améliorations connexes, relatives à l'accès au marché, à la réduction des coûts par l'amélioration des procédures et du déroulement des opérations, à un meilleur respect de la réglementation environnementale et du travail représentent d'autres avantages importants. Le projet devrait rapidement procéder au déploiement et à l'adaptation de l'outil QWEST, qui aidera non seulement à se conformer aux prescriptions réglementaires, mais également à l'identification de questions et de domaines de conformité volontaire, où une utilisation plus efficace de l'eau et des ressources énergétiques peut contribuer à améliorer la rentabilité financière.

IV.2 Disposition de l'Accord de Libre Echange entre les Etats-Unis et le Maroc (ALE)

Les trois principales composantes du projet -- politique, production et transformation améliorées; meilleure intégration de marché, et soutien aux organisations de producteurs, -- sont en mesure d'induire des changements environnementaux positifs et durables au Maroc.

L'Examen environnemental définitif des Etats-Unis a constaté que l'ALE allait provoquer peu de changements dans la configuration ou le volume des échanges commerciaux au sein et en dehors des Etats-Unis, puisque les tarifs douaniers américains sont relativement bas, et le Maroc bénéficie déjà de traitements tarifaires spéciaux dus au système généralisé des préférences. L'Examen a, cependant, relevé la possibilité très vraisemblable que les dispositions de l'ALE en matière d'investissement favorisent des changements en matière d'utilisation des terres, par le renforcement des investissements dans des secteurs agricoles compétitifs, entraînant des incidences sur l'environnement.

Si des signaux stratégiques sont donnés aux utilisateurs des terres agricoles, les monocultures extensives et les systèmes inefficaces d'irrigation pourraient céder la place à des arboricultures plus diversifiées et plus viables. L'identification des coûts et des avantages de ces changements en termes d'utilisation des sols, la contribution à l'identification d'outils d'orientation pour favoriser des systèmes de culture plus viables, et

l'encouragement de l'utilisation de normes volontaires internationales seraient certainement d'un précieux concours à travers l'ensemble de la filière. En aidant le gouvernement marocain à saisir l'impact de ces changements (voir recommandations transversales ci-dessous), on contribuerait à canaliser les interventions et le soutien du public vers des produits plus rémunérateurs et des pratiques culturelles plus viables.

L'Accord de Libre Echange prévoit la création d'un Comité mixte pour traiter les questions commerciales agricoles, et stipule que les deux pays sont tenus de se conformer aux mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC. Le Comité mixte est également censé être un forum pour la discussion des questions sanitaires et phytosanitaires. Une Déclaration Commune sur la Coopération en matière d'environnement a, par ailleurs, mis en place un groupe de travail sur la coopération environnementale. Ce groupe sera composé de représentants gouvernementaux désignés par chaque pays. Ils élaboreront un plan d'action et arrêteront les priorités pour de futurs projets environnementaux. Un groupe de travail similaire sera également créé pour traiter de questions sanitaires et phytosanitaires. Il ne semble pas que l'un quelconque de ces groupes ait été constitué jusqu'à présent.

Certaines des principales caractéristiques environnementales de l'accord commercial figurent au Chapitre 17 " Environnement " (annexe B). Les objectifs environnementaux de l'ALE sont précis, et les responsables de la mise en œuvre du projet AAI doivent s'en imprégner:

- s'assurer que le commerce et les politiques environnementales se soutiennent mutuellement afin de promouvoir l'utilisation optimale des ressources, conformément à l'objectif du développement durable;
- s'assurer que les lois et politiques environnementales de chaque partie prévoient et encouragent des niveaux élevés de protection de l'environnement ;
- les Parties reconnaissent qu'il est inapproprié d'encourager le commerce ou l'investissement en affaiblissant ou en réduisant les protections que confère la législation nationale sur l'environnement, et conviennent d'appliquer de manière rigoureuse leur législation sur l'environnement;
- les Parties prévoient les réparations ou les sanctions appropriées et efficaces en cas d'infraction à leurs lois sur l'environnement;
- les Parties reconnaissent que les incitations et d'autres mécanismes flexibles et volontaires, peuvent contribuer à l'accomplissement et au maintien de hauts niveaux de protection de l'environnement;
- encourager le partage des informations et de l'expertise relatives aux méthodes permettant de parvenir à de hauts niveaux de protection environnementale, y compris des audits et des rapports volontaires sur l'environnement, des méthodes pour promouvoir l'utilisation efficace des ressources ou pour réduire les impacts sur l'environnement, la surveillance de l'environnement, et la collecte de données de référence ; et
- mettre en place des incitations pour encourager la protection des ressources naturelles et l'environnement, y compris des mécanismes basés sur le marché, afin de préserver, restaurer ou améliorer l'environnement.

Bref, l'ALE fait obligation à chacun des deux gouvernements d'appliquer la réglementation environnementale et de s'assurer que le commerce n'est pas favorisé par des subventions irrationnelles en matière d'environnement ou de mesures phytosanitaires ou de sécurité. Il

met également en place un cadre pour identifier publiquement et remédier aux infractions environnementales. Il laisse également la porte ouverte à une éventuelle action en justice lorsque l'une des parties, ou un tiers, n'applique pas correctement la réglementation environnementale, au détriment d'intérêts publics ou privés.

Il convient de relever, également, que l'ALE encourage et permet dans une grande mesure au secteur privé de jouer un rôle important dans la gestion et la réhabilitation du milieu naturel par des initiatives volontaires, y compris l'utilisation de normes internationales et la mise en place de systèmes d'audit environnementaux et sociaux. Les occasions de se départir d'une gestion environnementale fondée essentiellement sur la conformité et d'aller vers une conformité de filière offrent des possibilités prometteuses d'établir des liens entre les producteurs et des consommateurs avisés. L'utilisation de mécanismes volontaires de certification qui améliorent la conformité environnementale suscite un vif intérêt chez les partenaires publics privés du projet.

Certaines des questions émergentes à l'OMC et ailleurs sont tout aussi importantes que les garanties environnementales de l'ALE. Il y a eu de nombreux cas à l'OMC récemment où des relations commerciales fondées sur des ressources naturelles gérées de manière non viable, ou encore d'exposition à des matériaux dangereux, ont été défiés avec succès. En outre, de nouvelles directives publiées par la Commission européenne font obligation aux membres de l'UE de réduire les subventions de l'eau pour les besoins agricoles, de s'assurer que l'expansion du commerce n'affecte pas la biodiversité, et de vérifier que la pollution provoquée est nettoyée par l'industrie ou l'entreprise polluante. Il est important d'utiliser la période de transition vers un commerce entièrement libéralisé pour mettre en place des systèmes d'informations de marché et de gestion qui permettront de prouver que les systèmes de production agricole sont viables. Le projet AAI a de belles perspectives devant lui pour soutenir le développement de systèmes d'informations de marché et pour mettre en place une capacité de certification volontaire afin de réaliser ces objectifs.

L'équipe du projet AAI devrait soigneusement passer en revue les termes de référence de l'ALE et de l'accord avec l'UE et s'assurer qu'elle a une bonne connaissance des normes prévues. Les séminaires pour les décideurs et les cadres, les ateliers et les supports de vulgarisation devant servir à l'intégration de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que l'assistance pour la mise en œuvre de la certification devraient prendre le soin de communiquer tout changement en matière d'attentes et d'impacts relatifs à l'accord commercial.

IV.3 Exigences du Government Marocain en Matière Environnementale

Le Parlement marocain a approuvé trois lois environnementales importantes: une loi générale sur la protection de l'environnement; une loi rendant obligatoires les études d'impact sur l'environnement; et une loi sur la pollution de l'atmosphère. Ces lois sont entrées en vigueur, et les décrets d'application pour les procédures réglementaires régissant l'étude d'impact, les rejets liquides, la gestion des déchets et les pratiques d'élimination des déchets sont tous à l'étude au Parlement marocain. Les interventions du projet doivent être conformes à un certain nombre de lois, y compris ce qui suit:

- Texte de loi relatif à la protection et à la mise en valeur de l'environnement¹⁰ : elle définit le cadre général des services environnementaux et des exigences en matière de gestion
- Texte de loi relatif aux études d'impact sur l'environnement¹¹ : elle fournit des orientations spécifiques sur la façon dont la nature et l'envergure de l'impact sur l'environnement devraient être mesurées
- Les textes relatifs aux eaux d'irrigation¹² du Maroc, à l'eau potable¹³ et aux eaux de surface¹⁴ : ils définissent des paramètres spécifiques pour évaluer la qualité des eaux à usage agricole ainsi que les rejets liquides provenant de la transformation.

Le texte de loi marocaine relative à la protection de l'environnement définit le cadre général des objectifs de gestion durable des ressources. Elle accorde une attention particulière à de larges paramètres qualitatifs et définit le cadre d'étude d'impact sur l'environnement ainsi que les fondements pour l'évaluation et la réglementation de la pollution. Le texte de loi concernant l'étude d'impact sur l'environnement identifie le point auquel l'étude environnementale doit être faite concernant tous les projets des secteurs public et privé, et

¹⁰ Bulletin Officiel n° 5118 du jeudi 19 Juin 2003 Dahir n° 1-03-59 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. http://www.minenv.gov.ma/dwn/Dahir_n%B0_1-03-59%20.pdf

¹¹ Bulletin Officiel n° 5118 du jeudi 19 Juin 2003 Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement.

¹² Arrêté conjoint du ministre de l'Équipement et du ministre chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement n° 1276-01 du 10 chabane 1423 (17 octobre 2002) portant fixation des normes de qualité des eaux destinées à l'irrigation. http://www.minenv.gov.ma/index.asp?param=2_cadre_juridique/textes_juridiques.htm

¹³ Bulletin Officiel n° 5062 du 30 ramadan 1423 (5-12-2002). Arrêté conjoint du ministre de l'équipement et du ministre chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement n° 1277-01 du 10 chabane 1423 (17 octobre 2002) portant fixation des normes de qualité des eaux superficielles utilisées pour la production de l'eau potable.

¹⁴ Bulletin Officiel n° 5062 du 30 ramadan 1423 (5-12-2002). Arrêté conjoint du ministre de l'Équipement et du ministre chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement n° 1275-01 du 10 chabane 1423 (17 octobre 2002) définissant la grille de qualité des eaux de surface. http://www.minenv.gov.ma/index.asp?param=2_cadre_juridique/textes_juridiques.htm

définit une série d'étapes spécifiques pour la réalisation de l'étude environnementale. Si le texte de loi sur la protection de l'environnement définit le cadre, et le texte de loi sur l'étude d'impact détermine les procédures, les textes sur les eaux d'irrigation, l'eau potable et les eaux de surface définissent, quant à eux, des limites spécifiques de pollution ainsi que des seuils de tolérance pour les principaux polluants. Les lois sur les déchets solides et la qualité de l'air sont en cours d'élaboration, et les paramètres de tolérance des rejets liquides et des méthodologies de mesure ne sont pas encore en place. Aux lacunes notées au niveau réglementaires s'ajoute une faible capacité d'application de la réglementation sur le terrain.

Tableau 1: Les rejets liquides provenant de la transformation agroalimentaire doivent être conformes aux normes nationales afin de respecter la législation et les normes internationales applicables aux filières.

| Qualité | Dissous O ₂ mg/l | BOD mg O ₂ /l | COD mg O ₂ /l | NH ₄ mg NH ₄ /l | TSS mg P/l | CF /100 ml |
|---------------------|-----------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|--|---------------|---------------|
| Excellent | >7 | <3 | <20 | ≤0,1 | ≤0,1 | ≤20 |
| Bon | 7-5 | 3-5 | 20-25 | 0,1-0,5 | 0,1-0,3 | 20-2.000 |
| Moyen | 5-3 | 5-10 | 25-40 | 0,5-2 | 0,3-0,5 | 2.000-20.000 |
| Faible | 3-1 | 10-25 | 40-80 | 2-8 | 0,5-3 | >20.000 |
| Très mauvais | <1 | >25 | >80 | >8 | >3 | - |

L'équipe de projet devrait s'assurer, à travers des séminaires et des supports de vulgarisation, que les entreprises et les associations agroalimentaires bénéficiant du soutien du projet sont parfaitement conscientes de ces seuils de tolérance et de ces exigences. Le projet devrait également engager une société locale d'ingénierie pour mener des évaluations ponctuelles des rejets liquides afin de vérifier la conformité et communiquer directement avec la direction et les responsables de lutte contre la pollution pour atténuer ces impacts. Enfin, le projet devrait veiller à encourager les systèmes de gestion qui procèdent à une identification systématique des problèmes et favorisent la participation des employés dans la recherche de solutions à ces problèmes. Un tel système de gestion est capital pour obtenir des informations sur la performance, aider à la répertorier, et justifier des améliorations continues.

SECTION V GESTION DES MESURES D'AMÉLIORATION DE L'EFFICIENCE ET RÉDUCTIONS DES COÛTS

Une autre composante essentielle des outils de compétitivité environnementale consiste en le développement des systèmes de gestion qui identifient de manière systématique et continue les inefficacités qui conduisent à une utilisation irrationnelle des ressources et/ou à une plus grande production de déchets. Dans cette section, nous décrivons comment le projet peut contribuer au développement et à la mise ne oeuvre des systèmes de gestion de l'environnement qui favoriseraient "une production plus propre" par des interventions de la filière.

V.1 Coûts environnementaux actuels

La protection traditionnellement accordée aux industries agroalimentaires marocaines a systématiquement conduit à l'inefficacité et à des pertes dans la plupart des secteurs. Les subventions de l'eau ont découragé l'investissement dans des systèmes plus efficaces d'irrigation; le subventionnement des prix a conduit à une dépendance exagérée de produits agrochimiques coûteux; des chaînes de valeurs détériorées ont réduit tout intérêt en la diminution ou le recyclage des déchets et en la recherche d'alternatives énergétiques en matière de transformation.

Les rendements actuels des filières soutenues par le projet AAI sont nettement en deçà des moyennes internationales, et la plupart des coûts par unité de production ne sont pas concurrentiels. Par exemple, les coûts du combustible utilisé dans les opérations de séchage des fruits -- 2,5 DH/kg du produit séché--représentent plus du tiers du prix de revient¹⁵. En outre, bon nombre des coûts économiques à long terme de cette inefficacité (par exemple contamination des eaux de surface, exposition aux pesticides toxiques, pollution atmosphérique provenant de l'incinération des déchets) ont des conséquences sociales à long terme qui réduisent encore plus la compétitivité.

Il est également admis que les pratiques actuelles d'irrigation ne sont pas viables, si on les analyse à la lumière de scénarios d'amortissement des investissements (par exemple l'irrigation à pivot central pour la culture de produits à faible valeur dans le Gharb contribue à l'épuisement des rares réserves d'eaux souterraines).

¹⁵ Ahmed Oukabli, INRA/Meknès, entretiens personnels

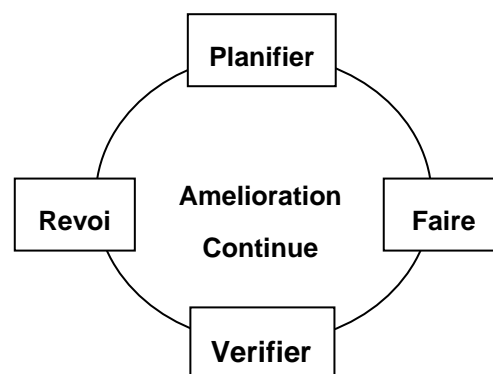
Les pratiques de gestion des rejets liquides indiquent l'existence de grandes inefficacités financières et d'iniquités économiques. Les rejets directs de soude caustique non traitée provenant des olives menacent les circuits publics d'eau; les rejets d'effluent à haute teneur organique des opérations de traitement d'agrumes et de fruits secs menacent les lacs et les systèmes fluviaux déjà surexploités; et la contamination des eaux souterraines en raison d'une utilisation excessive et coûteuse d'engrais et de pesticides constitue un vrai problème au Maroc. Compte tenu du fait que plus de la moitié des eaux de surface au Maroc est considérée comme contaminée, et que l'on s'attend à ce que les disponibilités d'eau potable par tête d'habitant diminue de 50% au cours de la période 1990-2020, le coût de l'eau va augmenter¹⁶. Le taux de réutilisation des eaux d'irrigation, une pratique employée actuellement dans seulement 7.000 ha dans tout le pays, devrait augmenter de manière considérable à mesure qu'augmentent le coût de l'eau et la concurrence avec les populations urbaines.

L'équipe du projet a décidé de passer soigneusement en revue les possibilités de réduction des coûts et des pertes à travers une gamme d'interventions décrites ci-dessous.

V.2 Réduction des Coûts grâce à des systèmes de gestion de l'environnement

Les aspects et les impacts environnementaux de l'ensemble des filières du projet peuvent être classés soit sous la production, soit sous la transformation. Le tableau No. 2 récapitule les aspects environnementaux les plus significatifs dans les chaînes de valeurs et identifie les domaines où des gestions efficaces pourraient probablement être assurées très rapidement. Des domaines évidents où se manifeste l'inefficacité comprennent la séparation des rejets liquides, le compostage amélioré, la réutilisation ou la vente du paillage en plastique usagé, l'identification des déperditions énergétiques et des sources alternatives d'énergie, l'identification des fuites d'eau et de systèmes améliorés de distribution, et l'organisation des chaînes d'approvisionnement pour des investissements stratégiques dans le séchage ou l'emballage.

Plutôt que de sauter sur des cas évidents et faciles d'inefficacité, il serait bien plus utile de développer les systèmes de gestion qui aident les sociétés et les grappes d'entreprises à identifier et à améliorer de manière continue ce qui fait l'efficacité de leur production. Il a été maintes fois démontré que les cas individuels de prévention de la pollution ou des transformations dans l'ingénierie des procédés deviennent des événements étranges et isolés s'ils



¹⁶ Ministère de l'Environnement. 2001. Chapitre 11. Rapport sur l'Etat de l'Environnement du Maroc. Rabat

ne sont pas soutenus par un système de gestion, ce qui leur permet d'être évalués par la direction et d'être financièrement mesurés, améliorant ainsi les possibilités de reproduction et favorisant un intérêt constant pour le changement.

Dans le secteur agroalimentaire marocain, un grand nombre des améliorations, notamment au niveau de la production et de la transformation de base, où les procédés technologiques sont simples, se feront sous forme de systématisation des procédures et de perfectionnement de pratiques spécifiques, ce qui aura pour conséquence de réduire les besoins en main d'œuvre. L'accroissement des responsabilités de gestion, la consignation par écrit des pratiques et des procédures, la mise en place de prérogatives plus claires, des délimitations plus claires des responsabilités, et l'amélioration de la signalisation et de la gestion de manière générale peuvent contribuer à la réalisation de grands progrès. Des améliorations correctement appliquées en matière de gestion peuvent avoir un impact sur nos cultivateurs et nos fournisseurs, et avoir également des effets en amont, en améliorant globalement la crédibilité vis-à-vis des principaux acheteurs. A mesure que se réduit la chaîne des intermédiaires et que les filières tentent de renforcer la valeur ajoutée par de meilleurs procédés de transformation et d'emballage, ce genre d'améliorations dans le déroulement des opérations revêtiront une importance capitale.

Ces améliorations devraient prêter une attention particulière à la chaîne d'autorité et à une large participation à l'identification et au règlement des problèmes des pertes, des risques sur les lieux de travail, et aux améliorations ergonomiques. Celles-ci devraient être renforcées à travers un soutien pour l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques de gestion et de procédures de contrôle, de planification et de formation. Ceci devrait permettre d'assurer des capacités d'assimilation et d'application des changements, ainsi que l'élaboration de procédures écrites afin d'accélérer le changement et de réduire les risques. Les interventions du projet devraient veiller à observer les trois éléments essentiels d'un système opérationnel de gestion de la qualité et de l'environnement:

- engagement et participation de la direction au plus haut niveau;
- politique environnementale de l'entreprise;
- programmes de gestion de l'environnement (plans d'action, projets, initiatives).

SECTION VI CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Il ne fait aucun doute que les accords de libre échange signés récemment avec l'Union européenne et les Etats-Unis, et la participation du Maroc au processus du GATT / OMC induiront de profonds changements dans le secteur agricole. De nouvelles contraintes vont s'exercer sur la plupart des cultures céréalières et les principaux produits en raison d'importations à des prix fortement compétitifs. Les petits et moyens producteurs seront forcés d'abandonner les marchés précédemment protégés pour rechercher des alternatives à plus forte valeur. Les agriculteurs seront obligés de se retirer du secteur de production céréalière à partir de terres marginales et de se rabattre sur des cultures à plus forte valeur, vraisemblablement dans l'arboriculture, ou de recourir au pâturage. Ceci peut avoir pour conséquence une reconstitution localisée du patrimoine forestier, mais il entraînera également une pression accrue sur le bas-pays, qui est déjà soumis à de fortes contraintes, tout en augmentant la demande en eau pour les installations de transformation.

L'exode rural sera important et l'on peut s'attendre au regroupement de récolteurs et des producteurs moyens par des industries agroalimentaires qui se désengagent de la filière des grands produits. Le projet AAI a un ensemble de défis majeurs à relever pour améliorer l'organisation du système de production, accélérer l'introduction de nouvelles technologies et de meilleures pratiques de gestion, mettre en place des systèmes d'informations de marché à des niveaux appropriés, et aider les entreprises à installer des systèmes de gestion qui leur permettent d'assurer le suivi de la production et de répondre aux exigences spécifiques des acheteurs. Des considérations comme la qualité, les prix et les organisations des petits agriculteurs détermineront les capacités compétitives du Maroc dans des produits agroalimentaires non traditionnels et à plus haute valeur.

VI.1 Mise place d'une Base interne

L'incorporation systématique de la gestion environnementale et des normes et standards internationaux pour assurer le contrôle de la performance environnementale, et le respect de la législation des Etats-Unis et du Maroc dans les activités du projet figurent parmi les principales conditions pour la réussite du projet. Tel qu'indiqué dans tous les ateliers, que ce soit à Fès, Oujda ou Meknès, l'équipe du projet devra être plus qu'un observateur occasionnel de ces pratiques. Il sera important de développer notre propre appréciation de la mise en place de ces systèmes et des éléments qui leur sont communs. Les activités suivantes renforceront notre aptitude à:

- Organiser un séminaire d'un jour pour permettre au personnel et aux principaux partenaires de se familiariser avec: (1) les systèmes de gestion de l'environnement et les normes applicables; (2) les lois et règlements marocains ainsi que les méthodes d'évaluation de l'impact sur l'environnement; et (3) présenter l'outil QWEST relatif à la qualité, l'environnement et la sécurité sur le lieu de travail et la traçabilité pour l'examen des interventions du projet (Gibson, Lambert, MINENV, SNIMA; décembre 2005).

- Recruter un Responsable de lancement de la certification - pour prendre en charge la formation et la mise en œuvre en matière de certification et de normes dans toutes les filières, il est recommandé de recruter un responsable qualifié de moyen niveau pour : 1) gérer la formation et les activités de formation des formateurs ; 2) organiser des ateliers pour les parties prenantes et les filières ; 3) soutenir la mise en place d'une certification stratégique pilote dans les filières choisies ; 4) gérer la sous-traitance de programmes de grappes de certification, et 5) gérer les subventions et les sous-contrats pour une assistance en matière de supports de vulgarisation de la certification.
- Procéder à un dépistage dynamique de l'impact sur l'environnement – identifier de manière systématique par les incidences sur l'environnement provenant d'activités au niveau de l'entreprise ou de la chaîne de valeurs ; déterminer dans quelle mesure leurs actions sont conformes aux normes du marché, et dire quelles interventions de P2/CP pourraient améliorer l'efficacité et réduire les coûts. Le projet devrait : 1) mettre en place l'outil QWEST, relatif à qualité, à l'environnement, à la sécurité sur le lieu de travail et à la traçabilité ; 2) identifier un membre de personnel qui sera responsable de mettre le système en application ; 3) développer et gérer la base de données du QWEST ; 4) organiser, de temps à autre, des séminaires sur les résultats et les meilleures pratiques courantes ; et 5) s'assurer de la compatibilité avec le système global de contrôle et d'évaluation, qui permet au projet d'assurer un suivi géographique des interventions (Rachid Bouabid, équipe du QWEST, responsable du projet chargé du Contrôle et de l'Evaluation).
- Adopter et adapter l'outil QWEST relatif à la qualité, à l'environnement, à la sécurité sur le lieu de travail et à la traçabilité, afin d'identifier, de dépister et de documenter systématiquement les impacts sur l'environnement (positifs et négatifs) de l'ensemble des interventions du projet.

VI.2 Initiatives transversales

La mise en place d'un contrôle systématique de toutes les activités afin de s'assurer que les interventions sollicitées reflètent une conscience des normes évolutives du commerce international sera un élément important pour aider les Marocains à stabiliser les systèmes de production et à faire les investissements nécessaires en matière de gestion et de production. Dans le secteur agroalimentaire, nul doute qu'une plus grande attention aux systèmes de gestion de la qualité, tel l'ISO 9002 pour les transformateurs de produits alimentaires et les systèmes de gestion l'environnement tel que l'ISO 14001:2004 pour des opérations intégrées, sera essentielle pour la maîtrise des fondements de base des systèmes de production.

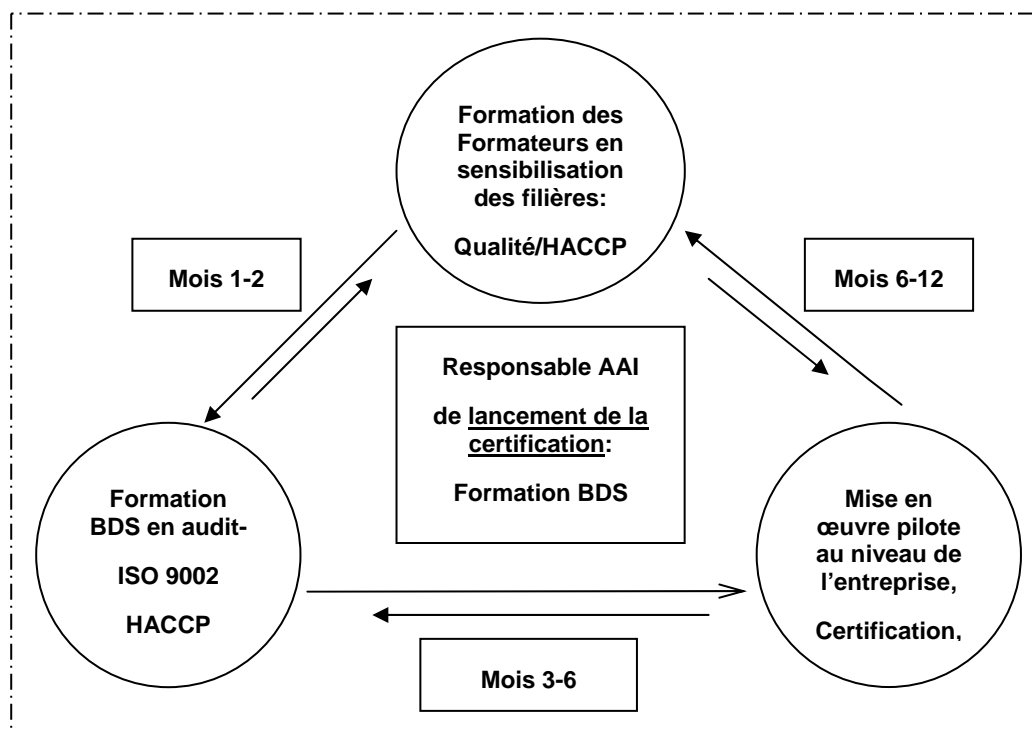
Naturellement, la capacité des filières de suivre et documenter exactement la chaîne de responsabilité de la ferme aux marchés sera d'une grande importance, indépendamment du produit concerné. Il importera également de prêter attention aux systèmes de santé et de sécurité sur le lieu de travail (exemple OHSAS 18001, BSI 880), compte tenu du fait que la sécurité des travailleurs est en passe de devenir un risque pour les importateurs et les exportateurs. L'attention accordée à des exigences agroalimentaires spécifiques tel l'EurepGAP pour les fruits et les légumes frais et des produits créneaux destinés aux supermarchés européens sera également importante. Il en est de même pour les systèmes d'informations de marché qui permettent aux producteurs de découvrir et de dépister des caractéristiques supplémentaires ainsi que les souhaits des acheteurs / consommateurs en

termes de produits biologiques et de produits certifiés FSC. L'acquisition de la capacité de s'informer sur l'infrastructure de gestion des petits et moyens producteurs, à travers les informations de marché et la formation en certification sur le tas, peut faire une grande différence.

La plus importante contribution du projet serait d'identifier, au sein de chaque filière, les principaux leaders sur lesquels on peut compter pour qu'ils deviennent - et demeurent - actifs dans des activités de soutien, outre qu'il devra s'assurer que les changements induits se répercutent en amont et en aval de la filière.

- **Tenir des Séminaires de Sensibilisation aux normes au profit des décideurs** – une série de séminaires pratiques de 2 à 3 heures pour sensibiliser les principales parties prenantes : 1) aux principales normes et pratiques de certification; 2) aux défis continus rencontrés dans les systèmes d'audit et de vérification, 3) aux préoccupations des détaillants et des transformateurs internationaux de produits agroalimentaires
- **Organiser des Ateliers de familiarisation avec les normes et la certification pour les filières** – Ateliers d'une journée pour les cadres du secteur agroalimentaire en vue de : 1) déterminer les coûts et les avantages de différents systèmes de certification; 2) sensibiliser aux meilleures pratiques de réduction des coûts de certification et de garantie de la qualité; 3) présenter les méthodes d'intégration des conditions de certification dans toute la filière; 4) aborder la certification en matière de marques commerciales, d'étiquetage et de commercialisation (années 1 à 3; activité continue)
- **Mettre au point un Cours de Formation des Formateurs ainsi qu'un Manuel sur la Certification et les Normes** – *Making Cents* mettra au point un cours de formation des formateurs pour assurer des améliorations mesurables en matière de sensibilisation et d'utilisation des systèmes de certification, et ce 1) en identifiant et en choisissant des BDS ou prestataires de services en formation commerciale dans les régions et les filières choisies, 2) en travaillant avec les BDS pour évaluer le marché des clients et les niveaux des prix, 3) en organisant la mise au point d'un plan de formation comprenant les besoins immédiats ainsi que les besoins en formation continue (année 1; en cours de perfectionnement).
- **Mettre en oeuvre des Interventions Pilotes de Certification chez des leaders industriels** : mettre au point des interventions pilotes à haute visibilité 1) en identifiant les principaux leaders de filière au sein d'associations bien structurées, 2) en identifiant les normes les plus stratégiques en vue de l'amélioration de la compétitivité, 3) en obtenant l'engagement et la participation aux coûts pour l'application de services de soutien, 4) en programmant et en offrant un soutien à la pré-évaluation, 5) en obtenant la certification 6) en soutenant l'assistance à la commercialisation au niveau de l'entreprise pour optimiser la valeur de la certification, et 7) en organisant des séminaires à travers l'ensemble de la filière, portant sur les leçons apprises et les meilleures pratiques (années 1 à 3; évaluation annuelle).
- **Mettre en oeuvre un Plan pour une Certification Conjointe** : collaborer avec les principales associations pour : 1) recenser des intérêts communs en matière de certification, 2) identifier 4 à 6 membres désireux de "se constituer en grappe" pour l'application de la / des norme(s) choisie(s), 3) mettre en place les éléments

standard avec le soutien des BDS, 4) partager les résultats avec les membres de la grappe, 5) obtenir la certification 6) charger le / les consultant(s) de l'élaboration de fiches techniques sur les meilleures pratiques, d'évaluer la réduction des coûts et d'accélérer le taux d'utilisation.



- **Produire des Supports de Vulgarisation de la Certification**, afin de faciliter l'effet d'entraînement en amont et en aval de la filière... (phrase incomplète en anglais)

| Activités | 1 ^{ère} année du Projet | | | | 2 ^{ème} année du Projet | | | | 3 ^{ème} année du Projet | | | | |
|--|----------------------------------|---|----|----|----------------------------------|---|---|---|----------------------------------|---|----|----|----|
| | Unités | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| Formation en qualité & traçabilité pour filières | Cours offerts | 1 | 2 | | | | | | | | | | |
| Principal auditeur pour prestataires de BDS | Commerçants formés | | 15 | 15 | | | | | | | | | |
| Soutien à la mise en oeuvre pilote et de grappe | Grappes engagées | | | | 2 | 4 | | | | | | | |
| Certification des premières entreprises pilotes | Entreprises pilotes certifiées | | | | | | | | 2 | 4 | 6 | 12 | 24 |

VI.3 Recommandations spécifiques par filière

Outre les initiatives transversales décrites ci-dessus, plusieurs recommandations spécifiques sont présentées ci-après pour des filières précises. Le but de ces recommandations est d'aider les producteurs et les transformateurs à répondre à des exigences spécifiques en matière environnementale, de sécurité alimentaire et d'hygiène industrielle dans des filières choisies.

a. Production et transformation d'olives

- Recruter un consultant compétent pour inventorier, examiner et améliorer les supports de vulgarisation de BMP (meilleures pratiques de fabrication) de production d'olives, en accordant une attention particulière aux méthodes de conservation des sols, à l'utilisation de fongicides, et à des exemples réussis de cultures intercalaires.
- Travailler avec une ou plusieurs associations choisies de producteurs d'olives pour mettre au point un kit complet de formation, comprenant des manuels de formation des formateurs et des supports didactiques et de vulgarisation pour disséminer les meilleures pratiques de fabrication.
- Recourir à un prestataire de services du Saïs pour encadrer des ateliers, avec la participation des principales parties prenantes dans la filière afin de disséminer les meilleures pratiques de fabrication, et recueillir les commentaires et suggestions concernant les obstacles entravant leur mise en oeuvre.

b. Fruits secs

- Procéder à un examen des technologies de séchage des fruits et des systèmes de chauffage pour identifier des solutions de rechange à l'utilisation de mazout lourd dans la région du Saïs.
- Développer un ou plusieurs projets pilotes utilisant une technologie appropriée de séchage et de réutilisation de l'eau, en installant un système de gestion pour mesurer et documenter les améliorations de rendement.
- Regrouper et évaluer les informations disponibles sur les technologies de compostage et élaborer un bref cours ainsi que des supports pour la formation des formateurs en vue d'améliorer le compostage chez de petits et moyens transformateurs.
- Mettre au point des programmes d'études pour des interventions en matière de qualité et de traçabilité dans la filière des fruits secs afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la certification, le cas échéant.

c. Plantes aromatiques et médicinales

- Inventorier et évaluer les informations disponibles sur les meilleures pratiques en matière de technologies de récolte de plantes aromatiques et médicinales spontanées. Mise au point d'une série de simples conseils techniques pour de meilleurs procédés de récolte et de gestion à l'intention des ramasseurs locaux.
- Elaborer un programme pilote en collaboration avec les Eaux et Forêts et l'Association des plantes aromatiques et médicinales pour une gestion améliorée des terres de cueillette des plantes aromatiques et médicinales. L'idéal serait que cette opération soit menée conjointement avec l'opération d'engraissement de moutons et de chèvres.
- Identifier un ou plusieurs candidats d'une importante association de PAM pour assister à la conférence et à la formation de l'IFOAM sur la récolte de plantes spontanées, qui aura lieu en Bosnie en mai 2006.
- Accorder une assistance à une association de PAM pour organiser et effectuer une visite sur le terrain en Espagne ou au Portugal afin d'observer des procédures de gestion et d'exploitation des terres pour les plantes aromatiques spontanées.
- Recruter un consultant local travailler avec d'importants transformateurs de PAM d'envergure moyenne afin de déterminer les contraintes financières à la culture des PAM et jeter les bases d'une éventuelle intervention de la DCA ou d'un organisme de prêt similaire.

d. Engraissement de moutons:

- Inventorier et évaluer les informations sur les techniques de gestion de terrains de parcours pour identifier les éléments clé des pratiques de pré-engraissement. Identifier les principales lacunes dans l'élaboration de modules de formation des formateurs pour les associations d'éleveurs et de bergers.
- Identifier les possibilités de gestion commune des terrains de parcours publics et déterminer si et comment de meilleures pratiques de gestion pourraient être mises en place, et si et comment une gestion plus participative et plus responsable de terrains de parcours pourrait être soutenue.
- Mettre au point un ou plusieurs projets pilotes intégrant la gestion des terrains de parcours avec la gestion des plantes aromatiques et médicinales, à travers une planification intégrée de la gestion et le soutien à l'intégration par la qualité, la traçabilité et un accès plus important aux marchés.
- Entreprendre une analyse des avantages et des contraintes à la réalisation d'un programme certifié de production biologique dans le domaine ovin.

e. Clémentines et oranges sanguines

- Recruter un prestataire local de BDS dans le secteur agroalimentaire pour effectuer une analyse des coûts financiers et économiques des pratiques d'irrigation utilisées actuellement pour ces produits, et identifier les changements qui interviendront vraisemblablement dans cette industrie lorsque l'eau ne sera plus subventionnée.

- Collaborer avec l'une des associations de producteurs d'agrumes (exemple ASPAM, ASPEM, FICOPAM) pour procéder à une analyse des coûts et des avantages des pratiques actuelles d'irrigation et pour tenir un séminaire sur les variations de la tarification d'eau suite à la libéralisation du marché.
- Identifier, en recourant à des associations semblables, les besoins des membres en matière de financement pour s'orienter vers des dépenses plus réalistes en termes d'irrigation et élaborer des fiches techniques pour l'utilisation d'autres solutions alternatives d'irrigation.
- Organiser un ou plusieurs voyages d'étude à d'autres pays producteurs d'agrumes afin d'identifier les meilleures pratiques de gestion et les méthodes de réduction des coûts. Les Etats-Unis et le Brésil constituent de bons exemples pour ce qui est de l'utilisation restreinte d'intrants, de production biologique et d'unités performantes d'emballage.
- Recruter une société locale de gestion d'entreprises pour travailler avec l'ASPAM ou la FICOPAM pour mener une analyse de rentabilité sur les marchés actuels de jus frais certifié biologique, et pour déterminer les niveaux des prix à considérer. Organiser un séminaire d'une journée pour passer en revue les résultats suite à un cours de deux jours de l'IFOAM sur la production biologique et la certification.

f. Câpres

- Travailler avec des associations de producteurs de câpres et de plantes médicinales en vue d'identifier deux ou trois projets pilotes pour des plans de gestion participative intégrant l'extraction, avec une planification de gestion participative améliorée au niveau local – y compris la collecte et la concentration – dans le but d'améliorer les niveaux de prix et de vendre directement aux exportateurs des produits en vrac.
- En utilisant une subvention, conjointement avec l'Université Hassan II ou l'INRA, regrouper les informations disponibles sur les meilleures pratiques de gestion pour la récolte de câpres poussant à l'état sauvage, et élaborer des notes techniques et des supports pour un cours de formation des formateurs destiné aux ramasseurs en milieu rural.
- S'engager avec une société-conseil locale oeuvrant dans les domaines de la sécurité alimentaire et de production biologique pour identifier les paramètres de qualité et de traçabilité, ainsi que les pratiques de gestion requises pour amener deux ou trois opérations marocaines de récolte de produits poussant à l'état sauvage au niveau de la certification organique (UE et Programme national biologique américain).
- Recruter un consultant en matière de production pour travailler avec l'Association des exportateurs de câpres afin de passer en revue les pratiques culturelles dans d'autres pays, et mettre au point des plans pour une ferme modèle de production.

g. Baies (fraises, myrtilles, framboises, mûres)

- S'engager avec un prestataire local de BDS pour passer en revue et répertorier la structure des coûts pour les producteurs moyens, et identifier les domaines potentiels d'épargne en matière d'irrigation, d'utilisation de l'énergie, et de la gestion des produits agrochimiques.

- Soutenir les associations les organismes de promotion des exportations en vue de l'examen des systèmes de gestion de la production et de la traçabilité, pour l'identification des secteurs de production et de transformation susceptibles d'être améliorés.
- Fournir une formation pratique et des systèmes de contrôle de qualité et de traçabilité pour de petits et moyens producteurs, en mettant un accent particulier sur l'acquisition, le stockage, et l'application des produits agrochimiques appropriés.
- Recruter une société locale d'ingénierie en vue de s'assurer de la conformité des petits et moyens producteurs aux normes internationales en matière de réfrigérants, et mettre au point des méthodes alternatives et des montages financiers qui soutiendraient une meilleure conformité.
- Entreprendre une analyse du marché pour les exportations de baies biologiques certifiées.

ANNEXES

Annexe A : Termes de référence

Scope of Work for a TDY on Environmental Compliance

Project Background:

An essential part of the Integrated Agriculture & Agribusiness program is to promote the environmental compliance of Morocco's agricultural sector with internationally recognized environmental standards and in particular the specific requirements of the USAID mission in Morocco.

The program approach to environmental matters consists of the following primary sets of activities:

- Monitor the efficiency with which natural resource and industrial inputs into agricultural production agro-processing are used in Morocco (e.g. water use, soil conservation, agrochemical use and industrial input use).
- Review current Moroccan capacity to meet rapidly emerging standards for organic production, food safety, and environmental management (e.g. EUREPGAP for fruit and vegetable safety, IFOAM requirements for organic produce, HACCP for processed food item safety, and ISO 9000:2000 and ISO 14001 for quality and environmental management in processing industries).
- Develop a decision-support tool to routinely screen and document all production and processing interventions to ensure compliance with Moroccan laws and environmental regulations and to comply with USAID's own requirements under 22 CFR 216 and other applicable texts of the Foreign Assistance Act.
- Collaborate with USAID/ U.S. government staff involved in phytosanitary work, as well as the Ministries of Agriculture, commerce and Industry, SNIMA and professional associations, to identify pilot and market-based interventions.

Mr Dave Gibson is the program environmental consultant and will be fielded in September 2005 to assist with the implementation of the program's environmental component.

Mr Gibson will perform the following tasks:

- Review the proposed pilot project activities for their environmental implications. This will include the following sector interventions that are currently being planned:
 - Olive sector development with a wide variety of planned interventions
 - Development of production and trade in clementines and blood oranges
 - Water saving irrigation technology
 - Aromatic and medicinal plants, whose sector planning event takes place on September 20-22 in Fez and which Mr Gibson will visit.
 - Mutton sector development, initially through a lamb fattening scheme in the Oriental region.
 - Beef sector development with a fattening exercise in the Saïs region.
 - Soft fruit (raspberry, blackberry, blueberry) production and export development

- Visit the program focus areas to familiarize himself with the program's context and meet with producers, processors and officials involved in agricultural development and / or environmental management (at least one regional workshop of those being planned for late September will be attended).

- Review the current regulatory framework for agriculture from the perspective of environmental management and prepare an analysis of its implications for the program's proposed activities.

- Assist the program team to address the environmental implications of agricultural modernisation in the context of the US-Morocco free trade agreement.

- Prepare and present in-country to USAID a brief report on his findings and recommendations.

The duration of Mr Gibson's input in-country will be 14 days between September 18 and October 1, 2005.

Annexe B : Chapitre 17 sur l'Environnement, Accord de Libre Echange entre les Etats-Unis et le Maroc

Déclaration conjointe du Maroc et des Etats-Unis d'Amérique

sur la coopération dans le domaine de l'environnement

1. Le Gouvernement du Royaume du Maroc (« le Maroc») et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique (« les États-Unis ») coopèrent de longue date à l'appui du développement économique et social du Maroc, y compris dans le domaine de la protection de l'environnement.
2. Reconnaissant l'importance de protéger l'environnement tout en promouvant un développement durable de concert avec l'élargissement des échanges commerciaux bilatéraux et des liens d'investissement accompagnant l'Accord de Libre Échange entre le Maroc et les États-Unis, ces deux pays affirment leur intention de poursuivre les efforts visant à renforcer la coopération bilatérale dans le domaine de l'environnement.
3. L'Annexe à la présente Déclaration conjointe met en exergue les domaines actuels et futurs de la coopération en matière d'environnement dans lesquels les deux Gouvernements concentreront leurs efforts. Comme première étape concrète, le Maroc et les États-Unis lancent un nouveau programme d'activités de coopération, dont l'objectif est de faire progresser l'élaboration et la mise en œuvre du cadre marocain de la protection de l'environnement.
4. Les deux Gouvernements peuvent coopérer dans le domaine de l'environnement en :
 - a. facilitant l'échange de professionnels, techniciens et spécialistes, y compris les visites d'étude, en vue de promouvoir l'élaboration de politiques et de normes relatives à l'environnement ;
 - b. organisant des conférences, séminaires, ateliers, réunions, séances de formation et programmes de vulgarisation et d'éducation conjoints ;
 - c. appuyant des projets et activités démonstratives réalisés en collaboration, y compris des projets pilotes, des projets relatifs aux petites entreprises ainsi que des projets, études et rapports de recherche conjoints ;

- d. facilitant l'établissement de liens entre représentants des secteurs universitaire et industriel et des pouvoirs publics en vue de promouvoir l'échange des meilleures pratiques et des informations et données relatives à l'environnement, qui peuvent présenter un intérêt pour les deux Gouvernements ;
 - e. partageant les informations ayant trait aux programmes nationaux de protection de l'environnement ; et
 - f. se livrant à toutes autres activités que les deux gouvernements considèrent comme étant appropriées.
5. Afin d'élargir et d'approfondir leur coopération effective en matière d'environnement, le Maroc et les États-Unis créent un Groupe de travail sur la coopération dans le domaine de l'environnement («le Groupe de travail»), composé de représentants gouvernementaux nommés par le Maroc et les États-Unis. L'intention de deux Gouvernements est que le Groupe de travail se réunisse au moins une fois par an alternativement dans chaque pays, et ils s'attendent à ce que sa première réunion ait lieu à un endroit qui sera déterminé dans les trois mois suivant sa création.
6. Le Groupe de travail s'attellera à:
 - a. élaborer un Plan d'action suivant la description plus détaillée figurant au paragraphe 7 ci-après ;
 - b. passer en revue et évaluer les activités de coopération dans le domaine de l'environnement qui auront été entreprises conformément au Plan d'action et recommander des moyens visant à les améliorer ; et
 - c. entreprendre toute autre activité que les Gouvernements peuvent juger appropriée.
7. Les Gouvernements s'attendent à ce que le Groupe de travail mette au point un Plan d'action lors de sa première réunion. Il y identifiera les projets prioritaires pour une coopération dans le domaine de l'environnement en suivant les sujets stipulés à l'Annexe. Reconnaisant que, à la lumière de l'évolution de la situation, les deux Gouvernements peuvent déterminer de nouvelles priorités en matière de coopération, le Groupe de travail devra mettre à jour son Plan d'action en fonction des besoins.
8. Les Gouvernements reconnaissent les obligations devant être assumées aux termes du Chapitre sur l'environnement de l'Accord de Libre Échange, ainsi que le rôle de la Commission conjointe, ou de toute sous-commission pour les affaires environnementales pouvant être créée dans le cadre de celle-ci, et qui portent sur la supervision de l'application de ces dispositions. Les deux Gouvernements recherchent les moyens par lesquels la Commission conjointe et le Groupe de travail peuvent s'informer sur leurs travaux respectifs.
9. Dans le cadre de ses activités, ce Groupe de travail devrait tenir compte de toute opinion et recommandation émise par la Commission conjointe ou toute autre sous-commission pertinente pouvant être créée aux termes de l'Accord de Libre Échange. Chaque Gouvernement devrait aussi demander l'avis du public, et bien en tenir compte lorsque cela s'avère approprié, au sujet du Plan d'action.

10. Chaque Gouvernement devrait désigner un Coordinateur principal qui fera fonction de point de contact général pour tout ce qui concerne les activités du Groupe de travail et l'application du Plan d'action.
11. Les Gouvernements reconnaissent qu'il est important de rendre les ressources disponibles en vue de la mise en œuvre des activités de coopération dans le domaine de l'environnement qui ont été approuvées par le Groupe de travail. Toutes les activités de coopération entreprises dans le cadre du Plan d'action du Groupe de travail dépendent de la disponibilité des fonds qui y sont affectés et sont sujettes aux lois et règlements applicables au Maroc et aux États-Unis.
12. Les réunions du Groupe de travail peuvent être suspendues sur demande de l'un ou l'autre Gouvernement, qui devrait le notifier à l'autre par écrit six mois à l'avance ou de toute autre manière acceptable pour les deux Gouvernements. Dans ce cas, les Gouvernements se consultent pour déterminer toute action restant à mener en ce qui concerne les activités de coopération figurant dans le Plan d'action.

Pour le Gouvernement du
Royaume du Maroc

Pour le Gouvernement des Etats-
Unis d'Amérique

Mohammed ELYAZGHII

Thomas T. RILEY

Ministre Chargé de
l'Aménagement du Territoire, de
l'Eau et de l'Environnement

Ambassadeur des Etats-Unis
d'Amérique au Royaume du
Maroc

Rabat
28 juin 2004

ANNEXE

DOMAINES DE COOPERATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Les domaines indiqués ci-après reflètent les priorités de la coopération entre les États-Unis et le Maroc en matière d'environnement. L'objectif des efforts de coopération dans ces domaines est d'améliorer la protection de l'environnement au Maroc en renforçant les capacités humaines et institutionnelles relatives à la gestion et à la conservation des ressources naturelles.

Lois et infrastructure relatives à l'environnement

Renforcement des capacités à élaborer, mettre en œuvre et appliquer des lois et règlements relatifs à l'environnement.

Accroissement de la base d'expertise marocaine en matière d'environnement et modernisation de l'infrastructure destinée à la gouvernance en matière d'environnement .

Renforcement des capacités des secteurs public et privé au Maroc en vue de mener à bien des évaluations d'impact sur l'environnement.

Mesures d'incitation et programmes volontaires portant sur l'environnement

En complément à la mise en application des lois et règlements relatifs à l'environnement, encouragement de l'élaboration de mesures d'incitation et de mécanismes volontaires contribuant à atteindre et à maintenir des niveaux élevés de protection de l'environnement.

Renforcement de la sensibilisation dans le domaine de l'environnement

Promotion à la fois du développement d'occasions permettant la participation du public aux efforts visant la protection de l'environnement et de l'amélioration de l'accès de celui-ci à l'information et aux instances judiciaires en matière d'environnement.

Promotion de bonnes pratiques nationales au niveau des entreprises afin d'arriver à une gestion durable de l'environnement.

Travail de concert pour la promotion d'intérêts environnementaux communs dans les forums régionaux ou multilatéraux.

Protection des côtes et préservation des pêcheries

Protection de l'environnement des zones côtières et des estuaires et prévention de la surexploitation des ressources halieutiques.

Conservation des ressources naturelles et des zones protégées

Sauvegarde des ressources naturelles importantes, telles que l'eau, et des zones protégées du Maroc.

Technologie environnementale et entreprises

Promotion de la croissance du secteur des entreprises faisant appel à la technologie environnementale.

Renforcement de la sensibilisation des petites et moyennes entreprises aux possibilités d'accès aux marchés mondiaux par l'amélioration des technologies, pratiques et techniques environnementales.

Annexe C : Examen Environnemental Initial de l'USAID

INITIAL ENVIRONMENTAL EXAMINATION OR CATEGORICAL EXCLUSION

PROGRAM/ACTIVITY DATA:

| | | | |
|---------------------------------|---|---------------------------------------|-------------|
| Program/Activity Number: | 608-0234 | | |
| Country/Region: | USAID/Morocco | | |
| Program/Activity Title: | SO 11: "Increased Economic Growth and Job Creation" | | |
| Funding Begin: | 2004 | Funding End: | 2009 |
| LOP Amount: | \$38,400,000 USD | Sub-Activity Amount: | N/A |
| IEE Prepared By: | Jeffrey L Rosenblum | Date: | 21-May-2004 |
| IEE Amendment? (Y/N) | N | If so, original filename/date: | N/A |

ENVIRONMENTAL ACTION RECOMMENDED: (Place X where applicable)

| | |
|--------------------------------|---|
| Categorical Exclusion: | X |
| Positive Determination: | |

| | |
|--------------------------------|---|
| Negative Determination: | X |
| Deferral: | |

ADDITIONAL ELEMENTS: (Place X where applicable)

| | |
|--------------------|---|
| CONDITIONS: | X |
|--------------------|---|

| | |
|-----------------|---|
| PVO/NGO: | X |
|-----------------|---|

SUMMARY OF FINDINGS: (please limit to this page whenever possible, or at most two pages without clearances)

This SO will help Morocco respond to the challenges and opportunities of a more liberalized trading environment, which is expected to result, in part, from the Free Trade Agreement with the US. It will assist in the creation of jobs and investment opportunities in agriculture, agribusiness, rural tourism, and other sectors to help offset anticipated losses from reduced protection on domestic agricultural production. It will accomplish this through the following Intermediate Results (IRs): IR 11.1: Increased Productivity in Agriculture and Agribusiness; IR 11.2: New Business Opportunities Outside of Agriculture and Agribusiness Expanded; IR 11.3: Business Environment Improved.

Categorical Exclusion is recommended for most activities under IR 11.1 and IR 11.2, and all activities under IR 11.3, except to the extent that the activities directly affect the environment (see below).

Negative Determination With Conditions is recommended for projects involving the use of seeds, pesticides, and/or fertilizers; projects involving small-scale demonstration projects for improved water management technologies and irrigation projects including well digging (IR 11.1), pursuant to: 22CFR216.3(a)(2)(iii). Mitigation measures include: (1) development and application of an environmental screening and environmental review process for recipients of sub-grant funding, (2) compliance with all Moroccan federal and local laws, (3) following “Best Practice Guidelines”, and (4) that the use of pesticides, fertilizers, or GMOs require further environmental examination.

Negative Determination With Conditions is recommended for projects involving small and medium-sized enterprise development and rural tourism (IR 11.2), pursuant to: 22CFR216.3(a)(2)(iii). Mitigation measures include: (1) development and application of an environmental screening and environmental review process for recipients of sub-grant funding, (2) compliance with all Moroccan federal and local laws, (3) following “Best Practice Guidelines”, and (4) implement a Cleaner Production training workshop for project recipients.

Additional Conditions are recommended, and include: (1) adequate monitoring and reporting by the contractor to ensure compliance, (2) ensuring contractors have the human capacity and budget for compliance with this IEE, and provision of capacity development as needed in the application of the environmental screening and review process, and in best management practices; and (3) budgeting and providing for adequate follow-up to ensure that mitigation measures have been or are being implemented.

NOTE: It should be noted that a Programmatic Environmental Assessment was conducted under the “Morocco Urban Infrastructure, Land Development and Financing Program HG-IV (608-0221) in 1993. This Programmatic Assessment concluded that there would not be significant impacts to the environment as compared with the “no-project” alternative for activities relating to the “Cities Without Slums” initiative. The major issue raised by this report was the shifting of the sewage problem to another location without adequate provision for wastewater treatment facilities because of the excessive financial burden on the municipalities. It is expected that over time, wastewater treatment facilities will be upgraded to remedy this situation.

Any grants or other fund transfers (e.g., sub-grants) made to organizations/contractors receiving USAID funds to support this program’s activities must incorporate provisions that the activities to be undertaken will be within the envelope of the environmental determinations and recommendations of this IEE. This includes assurance that the activities conducted via those transfers fit within the description of activities described in an approved IEE or IEE amendment covering this program, and that any mitigating measures required for those activities be followed.

If the activities in this program are materially modified, or additional activities added, the SO team is responsible for assuring that this IEE document is amended appropriately. In

accordance with 22 CFR 216, however, specific activities have yet to be defined and will require further application of USAID Environmental Procedures once these enter the design stage.

APPROVAL OF ENVIRONMENTAL ACTION RECOMMENDED: (Type name under signature line)

CLEARANCE:

| | | | |
|-------------------------|--|--------------|--|
| Mission Director | | Date: | |
|-------------------------|--|--------------|--|

CONCURRENCE:

| | | | |
|-------------------------------------|--|----------------------------|--|
| Bureau Environmental Officer | | Date: Approved? | |
|-------------------------------------|--|----------------------------|--|

| | |
|------------------|--|
| Filename: | |
|------------------|--|

CLEARANCE:

| | | | |
|------------------------|--|--------------|--|
| General Counsel | | Date: | |
|------------------------|--|--------------|--|

ADDITIONAL CLEARANCES: (Add as appropriate)

| | | | |
|--------------------------------------|--|--------------|--|
| Mission Environmental Officer | | Date: | |
| SO Team Leader | | Date: | |

INITIAL ENVIRONMENTAL EXAMINATION

| | |
|---------------------------------|---|
| Program/Activity Number: | 608-0234 |
| Country/Region: | USAID/Morocco |
| Program/Activity Title: | SO 11: “Increased Economic Growth and Job Creation” |

1.0 BACKGROUND AND PROGRAM DESCRIPTION

1.1 Purpose and Scope of this Initial Environmental Examination (IEE)

The purpose of this IEE is to provide the necessary environmental documentation, pursuant to 22 CFR 216 (Regulation 216) and ADS 204 for the USAID/Morocco program. The aim is to ensure that the necessary environmental compliance requirements are in place, so as to permit the implementation of the program activities in accordance with USAID Environmental Policies and Procedures.

NOTE: It should be noted that a Programmatic Environmental Assessment was conducted under the “Morocco Urban Infrastructure, Land Development and Financing Program HG-IV (608-0221) in 1993. This Programmatic Assessment concluded that there would not be significant impacts to the environment as compared with the “no-project” alternative for activities relating to the “Cities Without Slums” initiative. The major issue raised by this report was the shifting of the sewage problem to another location without adequate provision for wastewater treatment facilities because of the excessive financial burden on the municipalities. It is expected that over time, wastewater treatment facilities will be upgraded to remedy this situation.

This IEE provides a basis for relevant Threshold Determinations for various program activities for ensuring environmental compliance in accordance with Regulation 22 CFR 216 and ADS 204. It allows for future amendments of the IEE, as new activities are included or existing ones are extended or cancelled. SO team leaders and activity implementing contractors are responsible for the implementation of continuous monitoring and evaluation activities for the recommended adverse environmental impact mitigation and monitoring measures. The aim is to ensure that they remain as “Categorical Exclusions” or within the bounds of “Negative Determination with Conditions.”

If the activities in this program are materially modified, or additional activities added, the SO team is responsible for assuring that this IEE document is amended appropriately. In accordance with 22 CFR 216, however, specific activities have yet to be defined and will require further application of USAID Environmental Procedures once these enter the design stage.

1.2 Description of Activities Under SO 11

This SO will help Morocco respond to the challenges and opportunities of a more liberalized trading environment, which is expected to result from the Free Trade Agreement with the US, other similar accords, and complimentary Moroccan reform efforts. It will do so by helping to create jobs and investment opportunities in agriculture, agribusiness, rural tourism, and other sectors to help offset anticipated losses from reduced protection on domestic agricultural production. Trade liberalization in Morocco will lead to major transformations in agriculture and the rural economy. Most notably, cereal production (notably wheat) and oil seed production will be reduced. Offsetting these losses will require a shift toward higher value-added production and the creation of new businesses and job opportunities in both rural areas and smaller towns and cities.

Agriculture accounts for 15-20% of GDP and almost half of employment. Agriculture also has strong linkages to the rest of the economy, and is strongly rooted in the cultural heritage of Morocco. Although rain-fed agriculture accounts for the majority of cultivated area, it contributes to less than half of the total value of crop production because of low productivity, large fluctuations in production resulting from highly variable rainfall, and intensity of labor.

Shifts in cropping patterns toward crops that have export potential and away from cereals could add further pressure on water resources, as higher-value crops typically demand better water management. In addition, there are inefficiencies in the use of water in agriculture, particularly by small and medium-sized farmers (practices include: irrigation by flooding, wasteful pivot irrigation systems, elevated evaporation losses from open canals, poor timing of water release, inadequate demand management). Both irrigation delivery infrastructure and water valuation need to be reconfigured.

Additional jobs will be required in the industry and services sectors to adequately absorb workers displaced from agriculture and new entrants into the labor force. The Moroccan private sector will need to develop new markets and new products and improve quality and productivity. Tourism is an example of an under-exploited sector, having not yet tapped into the market for eco/adventure tourism. In rural areas, the workforce lacks the behavioral and job skills to promote successful tourism activities.

IR 11.1: Increased Productivity in Agriculture and Agribusiness

Assistance will be provided to the Moroccan agricultural sector to increase productivity by shifting cultivation to higher value-added crops and by improving the use of limited capital and human resources. Activities will include:

- Formulating policies and programs related to agricultural transformation in collaboration with the Ministry of Agriculture
- Assistance to enterprises and supporting institutions in better understanding laws and regulations governing entry of exports into the American market, sanitary and phytosanitary standards, other import market requirements, and responsible implementing authorities

- Assistance for enterprises in identifying export opportunities in the American Market and in developing appropriate product and promotional strategies
- Assistance to enterprises in improved management practices, technical, commercial, and financial partnerships, and environmental protection
- Working with the Ministry of Agriculture and Rural Development to make water allocation policy decisions based on the economic demand of water and its opportunity cost
- Developing better and timelier systems for providing information on water supply within irrigation systems to help improve water delivery when and where it is needed by farmers
- Assisting small-holder farmers and water user associations to invest in more efficient on-farm irrigation such as drip irrigation

IR 11.2: New Business Opportunities Outside of Agriculture and Agribusiness Expanded

This IR will promote opportunities in the manufacturing and service sectors in rural areas and nearby market towns and cities. Selection criteria for sectors will include high growth potential, labor insensitivity, and the potential for backward and forward linkages with the rest of the economy. Information and communication technology businesses opportunities will be examined. Activities will include:

- Developing new business opportunities in labor-intensive manufacturing and service sectors
- Assistance to enterprises and supporting institutions in better understanding of laws and regulations governing the entry of exports into the American market, foreign investment and commercial exchanges, and the authorities responsible for their implementation
- Assistance for enterprises in identifying export opportunities in the American Market and in developing appropriate product and promotional strategies
- Completing work begun under a prior agreement to assist the private and public sectors on the development and marketing of new tourism products, especially in rural areas and smaller cities and towns, which complement traditional beach and imperial cities packages.

IR 11.3: Business Environment Improved

This IR will foster an improved business environment by helping the Government of Morocco comply with the requirements of the Free Trade Agreement, promoting more simplified and transparent trade and investment procedures, and improving access to finance. Activities include:

- Assisting both national and regional authorities to help Morocco better market the country and specific regions as primary investment locations
- Helping regional investment centers to create public-private partnerships that address regional constraints to investment and growth
- Updating existing laws, procedures, and improving legal and judicial practice in key commercial law areas that enhance transparency for investors
- Updating laws, regulations, and business practices so as to reduce the systematic risk of small business lending

- Strengthening the ability of financial institutions to access the credit risks of small business lending
- Working with private sector financial institutions to help them introduce and/or scale up their lending for housing so that loans are available to slum dwellers who want to improve their housing
- Working with private sector financial institutions including banks, insurance companies, and pension funds to broaden their investment portfolios into municipal infrastructure financing.

2.0 COUNTRY AND ENVIRONMENTAL INFORMATION

2.1. General Background

Separated by Spain by less than 20 km of sea, the kingdom of Morocco has had a long history of political, economic and cultural interaction with Europe. The country has one of the larger economies in Africa. Morocco was a French protectorate from 1912 to 1956, when Morocco gained its independence and Sultan Mohammed became king. He was succeeded in 1961 by his son, Hassan II, who ruled for 38 years. After his death in 1999 he was succeeded by his son, who became King Mohammed VI and was seen as a moderniser who would press on towards establishing a constitutional monarchy.

The official language is Arabic and various Berber dialects are spoken. French is widely spoken in business, government and academic circles and Spanish is also spoken in the north. Morocco has a free market economy that has grown by an average of 4% a year since 1983.

The population of Morocco is about 34 million people, and occupies a land area about 500,000 sq km (slightly larger than California) including a coastline of about 2,000 km. Approximately 20 percent of the land is arable. The northern coast and interior of the country are mountainous with large areas of bordering plateaus, intermontane valleys and rich coastal plains.

In 2002, Morocco's gross domestic product (GDP) was \$37 billion (approximately \$1,200 per capita), and about 67% of exports go to the EU (mostly France and Spain). A US/Morocco Free-Trade Agreement currently nearing completion will require implementation of additional trade liberalizations which will have a significant impact on the agricultural sector, requiring a transition from cereals to more export-quality crops.

Major Problems Facing Morocco

Poverty: One of Morocco's biggest challenges is the high incidence of poverty, currently at about 20 percent. Poverty continues to be typically a rural phenomenon, with more than 25 percent of the rural population living below the poverty line (urban population poverty is 12

percent). The depth and severity of poverty is also much higher in rural areas, and has increased significantly since 1991.

Education: Despite significant public spending on education (6 percent of GDP), both the quality and coverage remain perceptibly weak. Illiteracy rates remain alarmingly high (50 percent). 2.5 million children still do not attend school—a majority are rural girls. Quality is also an issue as evidenced by poor retention rates: 25 percent of schoolchildren drop out before the fifth grade, and only 10 percent make it to 11th grade. University students, who take an average of eight years to finish a four-year program, all too often find their skills unsuited to the labor market.

Health: The health system also lags behind most regional comparators. Whereas life expectancy increased to 70 years and vaccination is widespread, many indicators, such as maternal and infant mortality rates, remain disturbingly high. In addition, there is limited access and poor quality of services in rural areas. Morocco has one of the lowest health insurance coverage rates in the region reaching 15 percent of the population.

Gender: Gender disparity is especially stark in rural areas, where 75 percent of women are illiterate, and only 47 percent of girls are enrolled in primary school. In urban areas, there is 23 percent illiteracy for women and a 83 percent enrollment rate. Improvements have been made in the makeup of the labor force, in which 35 percent of women.

Water: (see next section)

Environmental Issues

Morocco faces environmental challenges common to many developing countries experiencing economic growth: pressure on natural resources and the environment that are the consequence of population growth, urbanization, limited funds available for natural resource management and a nascent legal and regulatory framework for environmental protection. Since the 1980's, Morocco has developed and started to implement action plans and programs to protect its environment. Most of the early programs were very general and addressed primarily water management issues. Morocco is currently in the process of updating its environmental regulatory regime through development of additional and more detailed environmental legislation.



Although Morocco has demonstrated an increasing commitment to environmental protection and sustainable development, it still faces major environmental challenges. Land degradation, caused by a variety of factors including overgrazing, destruction of vegetation and unsustainable farming practices, also is an environmental concern and results in loss of biodiversity as well as soil erosion. Morocco has a low rate of deforestation relative to other African countries, however, with only 0.04 percent (1990–2000) of its forests destroyed each year. Forests cover 6.8 percent (2000) of the country's area.

The country uses more than 90 percent of its fresh water for agricultural production. Available drinking water has been further limited by pollution of freshwater sources with raw sewage and industrial waste. Periodic droughts contribute to water shortages in some areas of the country, and the problem of water scarcity is expected to worsen as Morocco's population continues to grow.

The inclusion of environment-related commitments as an integral part of the FTA is expected to increase awareness of environmental issues in Morocco and help support Morocco's environmental development priorities.

Water

The quality and quantity of water present challenges for the country, which experiences recurring and severe droughts. Water pollution is a nationwide problem and, in addition to the health risks, creates social, environmental and economic problems.

Water availability per person will have been cut in half by 2020 given current usage rates and the current population growth rate of 1.6 percent. This disturbing trend in water scarcity reflects the lack of an effective national strategy. The agricultural sector is partly to blame, with its trade restrictions, tax exemptions, and price support and subsidies schemes. These measures have resulted in an inefficient allocation of scarce water resources—irrigated agriculture currently uses 92 percent of all mobilized water in the country, with the remainder left for all household and industrial use. What is more, frequent droughts often aggravate shortages. Developing a new national approach to water management is critically necessary, characterized by a more balanced distribution of water use, adequate pricing, and cost recovery to ensure sustainability.

Issues Relating to Tourism

Tourism has the potential to create opportunities for sustainable development as well as to introduce new environmental stresses. Tourism is an integral element of Morocco's efforts to diversify and strengthen its economic base. The Moroccan government has outlined an ambitious plan to increase its tourism sector, with the primary goal of bringing 10 million tourists to Morocco annually by 2010 (currently the number is 2 million). Currently, Morocco averages about two million visitors per year. The most significant tourism-related threats to the environment include land development (affecting terrestrial and especially coastal ecosystems), pressure on marine resources and habitats, air pollution, water pollution and solid waste disposal. Coastal development contributes to soil erosion, land degradation and loss of wildlife habitats and water demand for hotels and swimming pools adds pressure on limited supplies of fresh water. Further threats to wildlife result from souvenir trade.

At the same time, Morocco's environment is an important factor in attracting tourists to the region and thus justification and motivation for conservation. Miles of beaches (on both the Mediterranean and Atlantic coasts), the Atlas Mountains and Morocco's imperial cities attract the majority of visitors to Morocco. However, Morocco has just begun to tap into the fastest growing component of world tourism – eco/adventure tourism. While eco-tourism activities can cause degradation of marine ecosystems through physical damage, pollution and commercial harvesting for sale to tourists, eco-tourism can also contribute to environmental

conservation and preservation as well as economic development. If eco-tourism is implemented correctly, it can minimize the negative impact on the environment and improve the awareness of the unique ecological attributes of the country. In addition to increasing interest in eco-tourism, the concept of sustainable tourism is attracting the attention of both the private sector and the Moroccan government.

Environmental Regulatory Milestones

1992— National Action Plan for the Environment (PANE): Created with the support of the United Nations Development Program (UNDP) and the UN Fund for Population, the goal of PANE is to design tangible, concrete actions that reflect the objectives stated in Morocco's national environmental strategy and ensure their continuing development. The PANE is structured around seven broad priorities that reflect Morocco's environmental needs: 1) Protection and sustainable management of water resources, 2) Protection and sustainable management of soil resources, 3) Air protection and promotion of renewable energies, 4) Protection and sustainable management of natural surroundings, 5) Prevention of natural disasters and major technological risks, 6) Improving urban and urban-related areas and 7) Environmental management and communication.

1995— Ministry of Regional Development, Urbanism, Habitat and the Environment: The Moroccan government reorganized its environmental protection and regulatory agencies, which had previously been dispersed, into one central entity. Within the Ministry, the Department of Environment is responsible for the coordination of environmental activities and for implementation of the national environmental strategy, including drafting of Morocco's environmental laws and regulations. Among the Department's priorities is establishing a regulatory framework for the protection of Morocco's environment.²In addition to the Department of Environment, several other ministries now include special offices concerned with environment matters, including the Ministries of Agriculture, Fisheries and the Interior. Morocco also created a National Environment Council, chaired by the Prime Minister, where all ministries are represented.

1995—Water Law: To address water issues, Morocco enacted and is implementing a water law, which is much more detailed and prescriptive than prior water-related measures. The law creates nine river basin agencies to manage water at the local level and regulates water use in an integrated manner. Water quality norms were also established.

2003— Important Environmental Laws Passed: The Moroccan Parliament approved three important environmental laws: a general, framework law on environmental protection; a law requiring environmental impact assessments; and an air pollution law. These laws have entered into force and implementing decrees are expected to be issued later this year. A bill concerning waste management and disposal practices is awaiting passage in the Moroccan Parliament. There are also a number of additional laws under development within the Department of Environment, including laws concerning management of coastal zones.

2004—Free Trade Agreement Under Consideration: A Morocco-US Free Trade Agreement is close to completion, which would significantly open markets in the US for Moroccan products and services, but this comes with significant domestic challenges for the Moroccan

agricultural sector which will not longer benefit from protections. The “Draft US-Morocco Joint Statement on Environmental Cooperation,” April 2004, (<http://www.state.gov/g/oes/env/tr/2004/31136.htm>) facilitates cooperation on environmental protection. The “Interim Environmental Review, US-Morocco Free Trade Agreement,” 2003, (<http://www.ustr.gov/environment/tpa/morocco-environment.pdf>) aims to present potential adverse effects on the environment of Morocco resulting from the FTA.

International Environment-Related Agreements

Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution (1980); Convention for the Protection of the Ozone Layer (1985); Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer with Annexes (1987); Geneva Convention for Reducing Nitrogen and Sulphur Oxide Waste (1979); Basel Convention on the Control of Transboundary Movements of Hazardous Wastes and their Disposal (1995); Convention on Biodiversity (1995); United Nations Framework Convention on Climate Change (1996); United Nations Convention to Combat Desertification (1997); Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (1975); Convention on the Prevention of Marine Pollution by Dumping of Wastes and Other Matter with Annexes International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas (1969); Protocol of 1978 relating to the International Convention for the Prevention of Pollution from Ships Ramsar Convention on Wetlands (1980); International Convention for the Prevention of Pollution of the Sea by Oil; International Whaling Convention.

Selected Recent Environmental Cooperation Activities

USAID— Souss-Massa Integrated Water Management (SIWM): By helping to establish a River Basin Agency (RBA) in the Souss-Massa region, the SIWM Project supports decentralization, economic development and improved environmental quality. The RBA's broad-based management council will enable local decision-making on the use and availability of a scarce resource that affects people's everyday lives. USAID is financing technical assistance and training and is funding pilot activities in irrigation efficiency, wastewater treatment and reuse, erosion control, pollution prevention, coastal zone management and other improved practices of water management.

USAID— Water Resources Sustainability (WRS): This project aims to improve Morocco's water resource management in the agricultural, urban and industrial sectors by introducing policies, technologies, new water management processes and expanded community participation. Key components focus on pilot and demonstration activities and on water resources management in three areas

USAID— Urban Environmental Credit Program and Urban Environmental Services (UES): This Program seeks to provide access to affordable shelter for low-income households. One purpose of the program is to increase the capability of the National Shelter Upgrading Agency (ANHI) and the Municipal Finance Bank (FEC) to improve urban environmental infrastructure and shelter in Moroccan cities. Loan guarantees of \$100 million, as well as grant funding, has helped ANHI and the FEC move toward self-sufficiency. Urban environmental protection will be emphasized throughout the program.

USAID— Tadla Resources Management (TRM): The goals of this project were to increase the efficiency, economic yield and environmental sustainability of irrigated areas of Morocco's Tadla Basin. These goals have been achieved through an integrated program of technology transfer, research and demonstration, institutional and private sector strengthening and policy analysis. The project improved irrigation system management and on-farm water control, and will serve as a model for other major irrigated areas. The project ultimately seeks to ensure the long-term competitiveness and environmental sustainability of Moroccan irrigated agriculture.

USAID— Rural Tourism: In 2003, a USAID contractor (Chemonics International) began to implement a \$3.1 million program to support local public and private organizations in developing and marketing dozens of new rural tourism packages to complement existing beach and cultural destinations. Three circuits have been selected (southern High Atlas Mountains, Mid-Atlas Mountains and Northern Rif Mountains) for development and marketing in the 2004 tourist season. All new tourism packages will respect and reflect the principles and criteria for eco-tourism and sustainable tourism development, including such principles as conservation and management of natural resources and protected areas and preservation of local and traditional culture.

USEPA— Regulatory assistance: In October 2003, the U.S. Environmental Protection Agency, in cooperation with USAID, will initiate a program in Morocco to enhance Morocco's capacity to protect the environment through the development of laws and other environmental policies and programs. The program will include seminars and training courses to discuss elements of effective environmental regimes, including enforcement. EPA will also provide information regarding the use of environmental impact assessments and economic incentives to help achieve environmental objectives.

USDOE— "Clean" Energy: In June 2002, the United States Department of Energy and the Moroccan Ministry of Industry, Commerce, Energy and Mines signed an agreement to promote development of "clean" energy sources. Morocco's National Office of Electricity (ONE) is considering expanding the use of hydroelectric pumped storage, solar power (widely used in many remote, rural areas of the country) and wind power parks.

Trade and Development Agency— Infrastructure Assistance: Over the last several years, TDA has supported several environment-related projects in Morocco and the north African region, including technical assistance for the siting, construction, and operation of controlled landfills in Fez and Casablanca; wastewater treatment facility feasibility studies in the city of Azzemour and Bou Regreg; and desalination at Jorf Lasfar.

3.0 EVALUATION OF ACTIVITY/PROGRAM ISSUES WITH RESPECT TO ENVIRONMENTAL IMPACT POTENTIAL

Below is an evaluation of SO 11 activities with respect to environmental impact potential.

IR 11.1: Increased Productivity in Agriculture and Agribusiness

A number of activities under IR 11.1 are not expected to have adverse impacts on the environment, because they provide training and technical assistance, as well as coordination assistance.

Activities that require attention include those involved with providing grants to local NGOs to implement projects involving technical assistance for small-scale demonstration projects for improved water management technologies and irrigation projects including well digging. A change in water use for an area may have an adverse impact on the environment (such as water table drawdown) if not properly planned.

It is possible that some technical assistance projects will involve the use of seeds, pesticides, and/or fertilizers, which if used improperly can have both short and long-term adverse impacts on the environment. It is not expected that any GMO crops will be investigated because they are currently banned by Moroccan federal law.

IR 11.2: New Business Opportunities Outside of Agriculture and Agribusiness Expanded

A number of activities under IR 11.2 are not expected to have adverse impacts on the environment, because they provide training and technical assistance, as well as coordination assistance.

Activities that require attention include those involved in providing technical assistance/grants to support the development of new small- and medium-sized industrial enterprises, and the improvement of the productivity of existing ones. Industries, when improperly constructed or managed, can have an adverse impact on the environment. Water, air, and land pollution are common problems.

Additional activities that require attention include the support of rural tourism projects. The increase in the demand on resources, the potential for construction of facilities in sensitive natural areas, and the increased level of human traffic resulting from tourism projects have the potential for adverse impact on the environment. Effects include habitat degradation, stress on water resources, and pollution. These are often longer-term effects that require adequate consideration in the planning stage.

IR 11.3: Business Environment Improved

Activities under IR 13.3 are not expected to have adverse impacts on the environment, because they provide training and technical assistance, as well as coordination assistance.

4.0 RECOMMENDED THRESHOLD DECISIONS & MITIGATION ACTIONS (INCLUDING MONITORING AND EVALUATION)

Recommended threshold decisions, as well as recommendations for mitigation and monitoring of adverse environmental impacts are presented below.

Sub-grants— Any grants or other fund transfers (e.g., sub-grants) made to organizations/contractors receiving USAID funds to support this program's activities must incorporate provisions that the activities to be undertaken will be within the envelope of the environmental determinations and recommendations of this IEE. This includes assurance that the activities conducted via those transfers fit within the description of activities described in an approved IEE or IEE amendment covering this program, and that any mitigating measures required for those activities be followed.

SO Team Monitoring— As required by ADS 204.5.4, the SO team will actively monitor ongoing activities for compliance with approved IEE recommendations, and modify or end activities that are not in compliance. If the activities in this program are materially modified or new activities are added that are not described in this document, the SO team is responsible for assuring that the active environmental documentation is amended appropriately.

4.1 Threshold Decisions

IR 11.1: Increased Productivity in Agriculture and Agribusiness

Categorical Exclusion is recommended for activities under IR 13.2 except to the extent that the activities directly affect the environment (projects involving the use of seeds, pesticides, and/or fertilizers; projects involving small-scale demonstration projects for improved water management technologies and irrigation projects including well digging), pursuant to: 22 CFR 216.2(c)(2)(i), for activities involving education, training, technical assistance or training programs; 22 CFR 216.2(c)(2)(v), for activities involving document and information transfers; 22 CFR 216.2(c)(2)(xiv), for studies, projects or programs intended to develop the capability of recipient countries and organizations to engage in development planning.

Negative Determination With Conditions is recommended for projects involving the use of seeds, pesticides, and/or fertilizers; projects involving small-scale demonstration projects for improved water management technologies and irrigation projects including well digging, pursuant to: 22CFR216.3(a)(2)(iii).

IR 11.2: New Business Opportunities Outside of Agriculture and Agribusiness Expanded

Categorical Exclusion is recommended for activities under IR 13.2 except to the extent that the activities directly affect the environment (small and medium-sized enterprise development and rural tourism projects), pursuant to: 22 CFR 216.2(c)(2)(i), for activities involving education, training, technical assistance or training programs; 22 CFR 216.2(c)(2)(v), for activities involving document and information transfers; 22 CFR 216.2(c)(2)(xiv), for studies, projects or programs intended to develop the capability of recipient countries and organizations to engage in development planning.

Negative Determination With Conditions is recommended for projects involving small and medium-sized enterprise development and rural tourism, pursuant to: 22CFR216.3(a)(2)(iii).

IR 11.3: Business Environment Improved

Categorical Exclusion is recommended for all activities under IR 11.3 except to the extent that the activities directly affect the environment, pursuant to: 22 CFR 216.2(c)(2)(i), for activities involving education, training, technical assistance or training programs; 22 CFR 216.2(c)(2)(v), for activities involving document and information transfers; 22 CFR 216.2(c)(2)(xiv), for studies, projects or programs intended to develop the capability of recipient countries and organizations to engage in development planning.

4.2 Mitigation and Monitoring Measures

Contractor Reporting— Implementing contractors' annual reports and, as appropriate, progress reports shall contain a brief update on mitigation and monitoring measures being implemented, results of environmental monitoring, and any other major modifications/revisions in the development activities, and mitigation and monitoring procedures.

Capacity— USAID/Morocco is responsible for assuring that implementing contractors have the human capacity necessary to incorporate environmental considerations into program planning, implementation, and reporting and to take on their role in the Environmental Screening Process. Capacity development should also be provided as needed for both the environmental screening process and in best management practices.

Follow-up— In addition, adequate resources must be budgeted to the project for the mitigation and monitoring measures included in this IEE, and to provide for project follow-up and evaluation to ensure that mitigation measures have been or are being implemented.

Mitigation and monitoring measures specific to each IR are presented below:

IR 11.1: Increased Productivity in Agriculture and Agribusiness

The following monitoring and mitigation measures apply for projects involving the use of seeds, pesticides, and/or fertilizers; and for projects involving small-scale demonstration projects for improved water management technologies and irrigation projects including well digging.

Environmental screening— Implementing contractor(s) are responsible for identifying potential adverse environmental impacts and correcting them with appropriate mitigation and monitoring measures. The implementing contractor is responsible for developing a process for the environmental screening and review of all projects/grants to local NGOs/contractors. This process will require a checklist and training for all applicable projects to be completed and approved by the contractor prior to the approval of the project, and should be applicable to construction within the Moroccan setting. The SO team and MEO will review this process before the implementing contractor approves any projects.

Local Laws— All projects must be carried out in compliance with all Moroccan federal and local laws and regulations, including environmental impact assessment, zoning, and health & safety.

Best Practice— The implementing contractor is responsible for following best engineering practices with qualified professional expertise. Provisions for the appropriate operation and maintenance of the facilities must be taken into consideration. Appropriate sections (e.g., Agriculture and Irrigation, Safer Pesticide Use, Integrated Pest Management) of the USAID ANE document, *Environmental Guidelines for Small-Scale Activities*, and other applicable guidance documents should be used.

Pesticides— This examination does not cover pesticides, including their procurement, use, transport, storage or disposal. Any pesticide activity considered under this program would necessitate the preparation of a Pesticide Evaluation Report and Safer Use Action Plan (PERSUAP). At this time, ANE does not have its own PERSUAP; it is therefore recommended that the AFR Bureau guidance be followed (<http://www.encapafrika.org/docs/pest-pesticide%20mgmt/PERSUAP%20Guidance.doc>) in fulfilling all analytical elements required by 22CFR216.3(b), USAID's Pesticide Procedures. Activities that entail the promotion or use of pesticides for activities involving controlled experimentation exclusively for the purpose of research and field evaluation which are confined to small areas (< 4 ha) and carefully monitored, shall be within the parameters of 22 CFR 216.3(b)(2)(iii) (Exceptions to Pesticide Procedures). All activities that fall outside of the category of controlled experimentation exclusively for the purpose of research and field evaluation under 22 CFR 216.2(c)(2)(ii) and entail the procurement or use, or both, of pesticides shall be analyzed in accordance with USAID Pesticide Procedures (22 CFR 216.3(b) and no funds shall be obligated or expended for the procurement or use of pesticides unless they are specifically approved through an amendment to this IEE in accordance with 22 CFR 216.3(b).

Fertilizers— Only fertilizers that are approved by both the Moroccan government and the USEPA can be introduced and utilized. Further, because of the environmental risks inherent in improper handling, storage, use and application, implementing partners must assure that potential users are trained in proper handling, storage, use and application techniques.

GMOs— This examination does not cover genetically-modified organisms (GMOs) or life-modified organisms (LMOs). Any support for laboratory- or field-based research, multiplication, or dissemination of GMOs or LMOs shall be subject to review under the Agency’s Biosafety procedures.

IR 11.2: New Business Opportunities Outside of Agriculture and Agribusiness Expanded

The following monitoring and mitigation measures apply for projects involving the use of seeds, pesticides, and/or fertilizers; and for projects involving small and medium-sized enterprise development and rural tourism.

Environmental screening— Implementing contractor(s) are responsible for identifying potential adverse environmental impacts and correcting them with appropriate mitigation and monitoring measures. The implementing contractor is responsible for developing a process for the environmental screening and review of all projects/grants to local NGOs/contractors. This process will require a checklist and training for all applicable projects to be completed and approved by the contractor prior to the approval of the project, and should be applicable to construction within the Moroccan setting. The SO team and MEO will review this process before the implementing contractor approves any projects.

Local Laws— All projects must be carried out in compliance with all Moroccan federal and local laws and regulations, including environmental impact assessment, zoning, and health & safety.

Best Practice— The implementing contractor is responsible for following best engineering practices with qualified professional expertise. Provisions for the appropriate operation and maintenance of the facilities must be taken into consideration. Appropriate sections (e.g., Ecotourism, Guidelines for Micro and Small Enterprises) of the USAID ANE document, *Environmental Guidelines for Small-Scale Activities*, and other applicable guidance documents should be used.

Cleaner Production training— A Cleaner Production Workshop would be very constructive to inform better practices in small and medium enterprise promotion.

IR 11.3: Business Environment Improved

No monitoring or mitigation measures are recommended.

Annexe D : Normes Triples

Normes Triples :

Intégration des producteurs de pays en développement dans la chaîne de valeur

Manuel pratique de référence sur les normes privées environnementales, sociales et de qualité

Quatrième édition

Janvier 2006

Les normes sont le langage du commerce. Pour assurer la compétitivité des producteurs des pays en développement, il est impératif de mettre en place des systèmes qui rendent ces normes abordables et qui permettent de les appliquer. Les nouvelles normes sont aussi complexes qu'évolutives ; elles impliquent des considérations qui vont au-delà du simple critère de qualité, y compris des caractéristiques moins apparentes comme la sécurité du produit, la gestion environnementale et les droits de l'homme. Cette approche s'inspire du concept du *Triple Bottom Line*, qui intègre les notions de rentabilité et d'amélioration continue des performances environnementales et sociales dans les pratiques commerciales de tous les jours.

Cependant, il ne semble pas y avoir d'accord sur les voies et moyens d'appliquer ces normes émergentes au contexte des pays en développement. Producteurs et fournisseurs doivent parler le même langage en s'appuyant sur ces normes ainsi que sur une infrastructure réaliste en matière d'accréditation et d'audit. Ce n'est que lorsqu'on parviendra à s'entendre sur ces normes et sur la capacité de les appliquer que les avantages – financiers, sociaux et environnementaux – se feront sentir à travers l'ensemble de la chaîne de valeur.

Ce recueil est un résumé de certaines des plus importantes normes qui concernent les producteurs des pays en développement. Il n'a pas la prétention d'être exhaustif mais plutôt de servir comme un recueil de base pour permettant d'avoir accès à des données plus détaillées.

Définitions

Afin de permettre une utilisation plus facile du présent manuel, certains termes clé sont définis ci-dessous. Il s'agit de définitions générales qui s'appliquent à toutes les normes présentées dans ce manuel.

Accréditation

Reconnaissance formelle accordée à un organisme ou à une personne pour certifier la conformité aux exigences d'une norme.

Organisme de certification

Autorité en charge d'une norme particulière qui reconnaît officiellement à un organisme ou à une personne la compétence de certifier la conformité à la norme en question.

Audit

Vérification en bonne et due forme, par l'organisme de certification, de la conformité aux exigences d'une norme donnée.

Certification

Affirmation, par écrit, accordé par l'organisme de certification, attestant que les exigences d'une norme donnée sont respectées.

Organisme de certification

Organisme officiellement chargé de vérifier la conformité aux exigences d'une norme donnée.

Accent

Porte sur les aspects du produit ou de la production devant être contrôlés par la norme.

Exigences

Caractéristiques spécifiques pour établir la conformité à une norme.

Normes de base de l'IFOAM

Appellation complète :

International Federation of Organic Agricultural Movements (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique)

Domaine de compétence :

Produits agricoles biologiques

Accent :

Production et transformation de produits agricoles dont la conformité aux normes biologiques est établie.

Structure :

Le plus souvent, les normes de base de l'IFOAM sont considérées comme le point de référence pour la plupart des programmes nationaux de normes relatifs à l'agriculture biologique. Il existe un ensemble de normes générales pour les produits agricoles, ainsi que des normes particulières qui concernent l'élevage, l'apiculture, l'aquaculture, la transformation et le traitement, les textiles, et la gestion durable des ressources forestières.

Exigences :

Prendre en considération la gestion de l'écosystème (eau, sol, biodiversité), organismes génétiquement modifiés, pesticides et engrais, équité sociale, transport et transformation.

Historique :

L'IFOAM est constituée d'un réseau mondial d'intervenants en agriculture biologique. Cette organisation de base a pour objectif de mettre en place des normes universellement admises en matière de production et de transformation biologique. Compte tenu du fait que l'agriculture biologique souscrit à des principes universellement acceptés qui sont appliqués au niveau local, l'IFOAM œuvre pour l'établissement de systèmes indépendants aux niveaux local et régional.

Organisme d'accréditation :

International Organic Accreditation Services, Inc. (IOAS)

Système d'audit :

Partie tierce, organismes de certification accrédités par l'IOAS.

Etiquetage :

Système mis au point à travers les organismes de certification conformément à la réglementation de l'IFOAM.

Sources de référence :

<http://www.ifoam.org/>

<http://www.ifoam.org/standard/norms/cover.html>

EU Organic

Appellation complète :

European Union Statutory Law on Organic Food Labeling (Réglementation de l'UE sur l'étiquetage des produits biologiques).

Domaine de compétence :

Produits agricoles, aussi bien au niveau de la production que de la transformation.

Accent :

Production et transformation de produits agricoles dont la conformité aux normes biologiques est établie.

Structure :

Norme pour l'étiquetage biologique des aliments vendus sur le marché européen. Il existe un ensemble de normes générales pour les produits agricoles, ainsi que des normes particulières qui concernent l'élevage, l'apiculture, l'aquaculture, la transformation et le traitement, les textiles, et la gestion des ressources forestières.

Exigences :

Prendre en considération la gestion de l'écosystème (eau, sol, biodiversité), organismes génétiquement modifiés, pesticides et engrais, transport et transformation, et équité sociale.

Historique :

La Commission Européenne a adopté le Règlement CE No. 2092/91 portant reconnaissance officielle de la notion d'agriculture biologique dans certains Etats membres. Cette mesure avait pour double objectif de définir le concept d'agriculture biologique et de lutter contre la fraude à grande échelle.

Système d'audit :

Diffère selon les pays.

Etiquetage :

Système en cours pour l'étiquetage de aliments biologiques certifiés.

Sources de référence :

http://europa.eu.int/comm/agriculture/qual/organic/index_en.htm

US NOP

Appellation complète :

United States National Organic Program (Programme biologique national des Etats-Unis)

Domaine de compétence :

Production et transformation de produits agricoles.

Accent :

Concerne la production et la transformation de produits agricoles dont la conformité aux normes biologiques est établie.

Structure :

Normes pour l'étiquetage biologique des aliments vendus aux Etats-Unis. Il existe un ensemble de normes générales pour les produits agricoles, ainsi que des normes particulières qui concernent l'élevage, l'apiculture, l'aquaculture, la transformation et le traitement, les textiles, et la gestion des ressources forestières.

Exigences :

Prendre en considération la gestion de l'écosystème (eau, sol, biodiversité), organismes génétiquement modifiés, pesticides et engrais, transport et transformation, et équité sociale.

Historique :

Le Congrès américain a chargé le Département (ministère) américain de l'Agriculture de mettre au point une réglementation pour les produits agricoles biologiques en raison de l'essor du marché biologique non réglementé.

Organisme d'accréditation :

United States Department of Agriculture (USDA) (Département américain de l'Agriculture).

Système d'audit :

Les inspecteurs de certification accrédités par l'USDA (Département américain de l'Agriculture).

Etiquetage :

Système d'étiquetage en cours d'élaboration.

Sources de référence :

<http://www.ams.usda.gov/nop/>

<http://www.ams.usda.gov/nop/NOP/standards.html>

(consulter le texte réglementaire uniquement).

EUREPGAP

Appellation complète :

Euro-Retailer Produce Working Group, Good Agricultural Practices (EUREP Bonnes Pratiques Agricoles)

Domaine de compétence :

Normes de qualité pour produits agricoles, y compris les aliments frais, le bétail et les fleurs fraîchement cueillies.

Accent :

Normes de sécurité alimentaire pour les produits agricoles mises à disposition par les fournisseurs et transformateurs européens participants.

Structure :

L'EUREPGAP s'applique aux aliments achetés par une vaste gamme de fournisseurs européens, mais il a également été adopté comme référence de qualité et norme sociale et environnementale pour les produits importés et vendus dans l'ensemble de la communauté européenne.

Exigences :

Les normes EUREPGAP concernent les graines, les pousses, la gestion des ressources en sol et en eau, les pesticides et les engrais, la récolte, les traitement post-récolte, la gestion des déchets, la sécurité des travailleurs et la gestion de l'environnement.

Historique :

L'EUREPGAP est une norme qui a été mise au point afin de servir de cadre de vérification pour une gamme de produits agricoles. Les normes EUREPGAP ont été mises en place par un groupe de spécialistes européens représentant tous les niveaux de la filière d'approvisionnement agroalimentaire. Ces normes ont été établies suite à des alertes alimentaires en Europe et à un tollé général pour connaître l'origine et la sécurité des denrées alimentaires achetées en Europe.

Organisme d'accréditation :

EUREPGAP.

Auditeurs :

Organismes de certification accrédités par l'EUREPGAP.

Etiquetage :

Il n'existe pas de système consacré d'étiquetage.

Sources de référence :

<http://www.eurep.org/>

http://www.eurep.org/sites/index_e.html

HACCP

Appellation complète :

Hazard Analysis and Critical Control Point (Points de contrôle critiques pour l'analyse des risques)

Domaine de compétence :

Toute la filière des produits alimentaires. Des points critiques spéciaux ont également été mis en place pour les fruits de mer et les jus, ainsi que la transformation de la viande et de la volaille.

Accent :

Le HACCP porte sur la sécurité alimentaire et la prévention des maladies d'origine alimentaire.

Structure :

Norme volontaire qui a pour objet l'évaluation de l'ensemble du processus de production pour s'assurer de la sécurité alimentaire.

Exigences :

Contrôle des risques, mesures de prévention, système de contrôle et conservation efficace des archives.

Historique :

Le HACCP a été initialement mis au point par l'Administration Nationale de l'Aéronautique et de l'Espace (NASA) afin d'éviter les maladies d'origine alimentaires dans le programme spatial. Il a ensuite été adopté par l'Administration américaine des aliments et des médicaments (USFDA), qui compte en faire la norme de sécurité dans toute l'industrie alimentaire, aussi bien pour les produits locaux que ceux importés. Le HACCP a été approuvé par la Commission du Codex Alimentarius.

Organisme d'accréditation :

Il s'agit d'un programme facultatif que la FDA recommande aux entreprises dans le processus de production afin de réduire les risques de maladies d'origine alimentaire.

Système d'audit :

Audit interne, contrôle d'échantillon aléatoire de produits alimentaires.

Etiquetage :

Il n'existe pas de système consacré d'étiquetage.

Sources de référence :

<http://www.cfsan.fda.gov/~comm/haccpov.html>

<http://www.cfsan.fda.gov/~comm/nacmcfp.html>

Codex Alimentarius

Appellation complète :

Codex Alimentarius

Domaine de compétence :

Produits alimentaires. Le Codex Alimentarius comporte des normes générales à respecter ainsi que des normes spécifiques individuelles qui s'appliquent à un grand nombre de produits alimentaires.

Accent :

Le Codex porte sur la sécurité alimentaire. Il comporte des normes générales à respecter ainsi que des normes spécifiques individuelles qui s'appliquent à un grand nombre de produits alimentaires. Le Codex permet de vérifier que les produits sont correctement étiquetés et présentés et qu'ils ne sont pas frelatés.

Structure :

Les normes du Codex constituent la pierre angulaire des normes nationales de sécurité alimentaire pour des produits spécifiques. Ces normes sont mises au point pour être respectées par les Etats membres de l'OMC, et ce pour garantir la sécurité alimentaire et faciliter le commerce.

Exigences :

Les denrées alimentaires ne doivent comporter aucune maladie. Elles doivent être de bonne qualité, correctement étiquetées et conditionnées, et transportées dans de bonnes conditions sanitaires.

Historique :

L'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ont mis au point le Codex Alimentarius afin d'établir des normes universelles pour un marché alimentaire mondial en constante expansion. Ces normes ont été élaborées afin de prévenir les maladies d'origine alimentaire et garantir des normes communes pour faciliter le commerce international.

Système d'audit :

Audit interne, contrôle d'échantillon aléatoire de produits alimentaires.

Etiquetage :

Il n'existe pas de système consacré d'étiquetage.

Sources de référence :

<http://www.codexalimentarius.net/>

http://www.codexalimentarius.net/standard_list.asp

FSC

Appellation complète :

Forest Stewardship Council, Principles and Criteria for Forest Stewardship (Conseil de gestion des ressources forestières, principes et critères pour la bonne gestion des ressources forestières).

Domaine de compétence :

Certification de la gestion des ressources forestières et de la chaîne de traçabilité des produits forestiers.

Accent :

Encourager les forêts qui sont bien gérées et qui respectent les normes sociales, économiques et environnementales convenues.

Structure :

Normes facultatives pour la certification et l'étiquetage de forêts et de produits forestiers.

Exigences :

Nécessité d'un système en bonne et due forme de gestion forestière. Ce système doit prendre en considération l'impact écologique, les droits des populations autochtones, le régime foncier et l'équité en termes de bénéfices.

Historique :

Le *Forest Stewardship Council* (FSC) est une organisation rassemblant diverses associations sociales et environnementales, ainsi que des représentants du commerce du bois et de la profession forestière, des organisations de peuples autochtones, des groupements communautaires forestiers et des organismes de certification de produits forestiers à travers le monde. Le FSC encourage la mise au point de normes nationales et locales qui respectent les principes et critères internationaux de gestion forestière au plan local. Le FSC a mis en place des directives pour l'élaboration de normes régionales de certification afin de promouvoir une bonne gestion forestière sociale et économique ainsi qu'une gestion durable de l'environnement.

Organisme d'accréditation

Le FSC a mis au point des directives à l'intention des organismes de certification.

Système d'audit :

Les organismes de certification accrédités par le FSC vérifient si les principes et critères de gestion forestière sont respectés.

Etiquetage :

Système d'étiquetage en place pour les produits qui répondent aux normes.

Sources de référence :

<http://www.fscoax.org/>

<http://www.fscoax.org/principal.htm> (Voir *Manual and Guidelines for Certification Bodies* - Manuel et directives pour les organismes de certification).

MSC

Appellation complète :

Marine Stewardship Council, Principles and Criteria for Sustainable Fishing (Conseil de gestion des produits de la mer, principes et critères pour une pêche durable).

Domaine de compétence :

Produits de la mer.

Accent :

Encourager des pratiques de pêche durable afin de garantir la pérennité d'espèces halieutiques saines et préserver l'intégrité de l'écosystème.

Structure :

Normes facultatives pour la certification et l'étiquetage d'espèces provenant de pêches professionnelles.

Exigences :

Cette norme traite de l'intégrité de l'écosystème et de l'exploitation durable des ressources à travers de bonnes pratiques sociales et économiques.

Historique :

Les principes et critères pour une pêche durable du *Marine Stewardship Council* (MSC) utilisent un label pour récompenser des méthodes de gestion et des pratiques de pêches qui sont saines pour l'environnement. Les consommateurs alarmés par la surexploitation des ressources halieutiques et par ses conséquences sociales et environnementales auront de plus en plus la possibilité de choisir des produits de mer dont les conditions de pêche sont conformes aux normes du MSC. Les produits certifiés seront étiquetés pour prouver leur conformité aux normes. Ceci permettra de rassurer le consommateur que le produit en question n'a pas servi à aggraver le problème écologique causé par la surexploitation des ressources halieutiques.

Organisme d'accréditation

Le *Marine Stewardship Council*.

Système d'audit :

Audit par des tiers, experts accrédités par le MSC qui vérifient si les principes et les critères pour une pêche durable sont respectés.

Etiquetage :

Système d'étiquetage en place pour les produits qui répondent aux normes.

Sources de référence :

<http://www.msc.org/>

(Voir *MSC Standards Ps and Cs under certification* – Normes, principes et critères du MSC en cours de certification).

ISO 14001

Appellation complète :

International Organization for Standardization 14000 Series (Organisation Internationale de Normalisation – ISO 14000)

Domaine de compétence :

Ces normes ne se rapportent pas à un secteur particulier ; elles peuvent s'appliquer à n'importe quelle industrie. Elles sont actuellement utilisées dans la production agroalimentaire, les produits forestiers et les produits du bois, la technologie piscicole, les mines, l'énergie et les industries de transformation.

Accent :

L'ISO 14001 porte sur l'amélioration continue pour la mise en place et la préservation de systèmes de management relatif à la santé et la sécurité des employés et des lieux de travail.

Structure :

Système de management qui met l'accent sur les procédés plutôt que des résultats particuliers. Il définit les rôles, les responsabilités et les prérogatives des cadres chargés de la gestion, de la vérification et de la documentation de systèmes de santé et de sécurité dans l'ensemble de l'entreprise. Cette méthode s'articule autour du modèle du système de management appelé « Plan-Do-Check-Act » (PDCA).

Exigences :

L'ISO 14001 nécessite la mise au point d'une politique de management de l'environnement, un plan de gestion environnementale, un plan d'application, ainsi qu'un système de contrôle et d'introduction de mesures correctives.

Historique :

L'ISO 14001 est un Système de Management de l'Environnement basé sur l'ISO 9001 ; il est conçu de manière à gérer les questions relatives à l'environnement au sein d'une entreprise. L'ISO 14001 ne garantit pas une bonne performance environnementale ni une amélioration de ladite performance.

Organisme d'accréditation

Organisation nationale membre dans chaque pays.

Système d'audit :

Les procédures écrites d'audit interne et externe doivent être fondées sur les résultats d'évaluation des risques et décrire l'envergure, la fréquence, les méthodes et les compétences requises pour l'audit. Des audits internes réguliers, menés par un personnel ne relevant pas de l'activité en question, sont à l'étude. Des audits menés par des intervenants de la chaîne d'approvisionnement (les acheteurs) sont reconnus en tant que composante viable. Des audits d'enregistrement par des tierces parties ainsi que des mises à jour annuelles sont encouragés et exécutés par l'organe de certification accrédité par l'ISO.

Etiquetage :

Représentation alphanumérique ISO 14001 : la norme

Sources de référence :

<http://www.iso.ch/iso/en/ISOOnline.frontpage>

<http://www.iso.ch/iso/en/iso9000-14000/tour/magical.html>

SA8000

Appellation complète :

Social Accountability 8000 (Responsabilité sociale 8000)

Domaine de compétence :

Produits fabriqués par des sociétés qui respectent des normes précises en matière de conditions de travail et de droits des travailleurs.

Accent :

Amélioration du cadre de travail et des droits des travailleurs.

Structure :

La SA8000 est une norme volontaire soumise à audit à travers une vérification par une tierce partie.

Exigences :

Cette norme concerne le travail des enfants, le travail forcé, la santé et la sécurité, la liberté d'association, la discrimination, les mesures disciplinaires, les heures de travail et la rémunération.

Historique :

Social Accountability International est une organisation à but non lucratif qui se consacre à la mise au point, à l'exécution et au contrôle de normes volontaires et vérifiables de responsabilité sociale. SAI s'engage à assurer que les normes - et les systèmes qui permettent de vérifier la conformité à ces normes - jouissent d'une excellente réputation et sont accessibles au public. Le système de responsabilité sociale de SAI, le SA8000, est un moyen qui permet aux détaillants, aux marques, aux fournisseurs et à d'autres intervenants de préserver des conditions de travail équitables et appropriées à travers l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Organisme d'accréditation

Social Accountability International (SAI)

Système d'audit :

Tiers, organismes de certification accrédités par la SAI.

Étiquetage :

Il n'existe pas de système consacré d'étiquetage.

Sources de référence :

<http://www.sa-intl.org/>

<http://www.sa-intl.org/Document%20Center/Documents.htm>

(Remarque : Les normes sont disponibles dans plusieurs langues).

Fair Trade

Appellation complète :

Fair Trade Labeling Organizations (FLO) International (Organisations d'étiquetage pour un commerce équitable)

Domaine de compétence :

Essentiellement des produits agricoles, mais cette norme s'applique de plus en plus aux produits manufacturés (à commencer par les balles de sport).

Accent :

Droits humains et droits des travailleurs.

Structure :

Norme pour l'étiquetage de produits intégrant une prise de conscience sociale.

Exigences :

Cette norme s'intéresse au développement social, au développement économique, au développement environnemental et aux conditions de travail.

Historique :

FLO International a pour objet d'améliorer les conditions des producteurs pauvres et marginalisés dans les pays en développement en mettant en place des normes pour un commerce équitable ainsi qu'un cadre qui permette aux relations commerciales de se dérouler dans des conditions qui respectent les intérêts des producteurs. La FLO confère une crédibilité aux labels Fair Trade (commerce équitable) en certifiant les processus de développement économique et social, dans des conditions d'indépendance, de transparence et d'efficacité

Organisme d'accréditation

FLO International.

Système d'audit :

La certification FLO est effectuée par une unité autonome au sein de FLO International.

Etiquetage :

Les pays participant disposent de systèmes nationaux d'étiquetage.

Sources de référence :

<http://www.fairtrade.net/index.htm>

<http://www.fairtrade.net/sites/standards/set.htm>

ISO 9000

Appellation complète :

International Organization for Standardization ISO 9001 : 2000 (Organisation Internationale de Normalisation – ISO 9001 - 2000)

Domaine de compétence :

La norme de l'ISO 9000 ne concerne pas un secteur particulier ; elle peut s'appliquer à n'importe quelle industrie. Elle est actuellement utilisée dans la production agroalimentaire, les produits forestiers et les produits du bois, la technologie piscicole, les mines, l'énergie et les industries de transformation.

Accent :

Principe d'amélioration continue pour la mise en place et la préservation de systèmes de gestion de la santé et de la sécurité des employés et des lieux de travail.

Structure :

Système de management qui met l'accent sur les procédés plutôt que sur des résultats particuliers. Il définit les rôles, les responsabilités et les prérogatives des cadres chargés de la gestion, de la vérification et de la documentation de systèmes de santé et de sécurité dans l'ensemble de l'entreprise. Cette méthode s'articule autour du modèle du système de management appelé « Plan-Do-Check-Act » (PDCA).

Exigences :

La norme ISO 9000 nécessite la mise au point d'une politique de management, un plan de management, un plan d'application, ainsi qu'un système de contrôle et d'introduction de mesures correctives.

Historique :

L'Organisation Internationale de Normalisation a mis au point l'ISO 9000 afin qu'elle serve de cadre d'application pour la gestion des entreprises, indépendamment de leur type ou de leur taille. L'ISO 9000 porte sur des aspects clés qui permettent de vérifier la satisfaction du client et de mettre en place un système de management pour contrôler la qualité des produits et services d'une entreprise. Il s'agit d'un système générique pouvant être appliqué à tous types d'organisations et de produits.

Organisme d'accréditation

Organisation nationale membre dans chaque pays.

Systeme d'audit :

Les procédures écrites d'audit interne et externe doivent être fondées sur les résultats d'évaluation des risques et décrire l'envergure, la fréquence, les méthodes et les compétences requises pour l'audit. Des audits internes réguliers, menés par un personnel ne relevant pas de l'activité en question, sont à l'étude. Des audits menés par des intervenants de la chaîne d'approvisionnement (les acheteurs) sont reconnus en tant que composante viable. Des audits d'enregistrement par des tierces parties ainsi que des mises à jour annuelles sont encouragés et exécutés par l'organe de certification accrédité par l'ISO.

Etiquetage :

Représentation alphanumérique ISO 9000 : la norme

Sources de référence :

<http://www.iso.ch/iso/en/ISOOnline.frontpage>

<http://www.iso.ch/iso/en/iso9000-14000/tour/magical.html>

OHSAS 18001

Appellation complète :

Occupational Health and Safety Auditing System (Système d'audit pour la sécurité et la santé au travail)

Domaine de compétence :

L'OHSAS 18001 ne porte pas sur un secteur particulier ; elle peut s'appliquer à n'importe quelle industrie. Elle est actuellement utilisée dans la production agroalimentaire, les produits forestiers et les produits du bois, la technologie piscicole, les mines, l'énergie et les industries de transformation.

Accent :

Amélioration continue pour la mise en place et la préservation de systèmes de gestion de la santé et de la sécurité des employés et des lieux de travail.

Structure :

Système de management qui met l'accent sur les procédés plutôt que sur des résultats particuliers. Il définit les rôles, les responsabilités et les prérogatives des cadres chargés de la gestion, de la vérification et de la documentation de systèmes de santé et de sécurité dans l'ensemble de l'entreprise. Cette méthode s'articule autour du modèle du système de management appelé « Plan-Do-Check-Act » (PDCA).

Exigences :

L'OHSAS 18001 comporte des exigences précises en matière de politique et de planification, d'analyse de risques, de plans d'atténuation des risques, de système de mise en œuvre, de contrôle interne et d'évaluations externes périodiques, de mesures correctives systématiques, de contrôle périodique de management et d'information sur le rendement du

système. Elle définit les compétences de base et les systèmes de contrôle interne et de documentation, et précise les exigences en matière d'audit.

Historique :

L'OHSAS 18001 constitue une réaction internationale à divers systèmes nationaux (tels la BS 880, US OSHA). Il s'agit d'un système de management standardisé qui permet de s'assurer que l'évaluation des risques liés à la sécurité et à la santé au travail ainsi que les plans d'atténuation de ces risques constituent une partie intégrante des systèmes de gestion des entreprises. Elle est souvent adoptée par des entreprises utilisant des systèmes de management intégrés impliquant la qualité, l'environnement, la santé et la sécurité. L'OHSAS 18001 est utilisée en association avec l'ISO 9000 et l'ISO 14001.

Système d'audit :

Les procédures écrites d'audit interne et externe doivent être fondées sur les résultats d'évaluation des risques et décrire l'envergure, la fréquence, les méthodes et les compétences requises pour l'audit. Des audits internes réguliers, menés par un personnel ne relevant pas de l'activité en question, sont à l'étude. Des audits menés par des intervenants de la chaîne d'approvisionnement (les acheteurs) sont reconnus en tant que composante viable. Des audits d'enregistrement et des mises à jour annuelles sont encouragés et exécutés par des tierces parties.

Etiquetage :

Aucun système formel n'est appliqué. Représentation alphanumérique OHSAS 18001 : la norme.

Sources de référence :

<http://www.ohsas-18001-occupational-health-and-safety.com/>

<http://www.18001.org/>

<http://asia.bsi-global.com/OHS/Standards/index.xalter>

| Tableau comparatif | | | | | | | | | | | |
|--------------------|---------|------------|--------|---------------|----------|-------------------|-------------------------------|------------------|-------|----------------|------------|
| | Accent | | | | | Application | | Structure | | | |
| | Qualité | Biologique | Social | Environnement | Sécurité | Sécurité et santé | Secteurs / Produits concernés | Pays concernés | Label | Permet l'auto- | Système de |
| IFOAM | S | P | S | S | S | | Agroalimentaire | Non | Oui | | |
| Biologique UE | S | P | S | S | S | | Agroalimentaire | Membres UE | Oui | | |
| US NOP | S | P | S | S | S | | Agroalimentaire | Etats-Unis | Oui | | |
| EUREPGAP | S | | S | S | P | | Agroalimentaire | Membres EUREPGAP | | | |
| HACCP | | | | | P | | Agroalimentaire | Non | | Oui | |
| Codex | | | | | P | | Agroalimentaire | Non | | Oui | |
| SA8000 | | | P | S | | | Non | Non | | | |
| Fair Trade | | | P | | | | Non | Non | Oui | | |
| FSC | | | S | P | | | Prod. forestiers | Non | Oui | | |
| MSC | | | S | P | | | Prod. de la mer | Non | Oui | | |
| ISO 14001 | | | | P | | | Non | Non | | Oui | Oui |
| ISO 9000 | P | | | | | | Non | Non | | Oui | Oui |
| OHSAS 18001 | | | | | | | Non | Non | | Oui | Oui |

P : Primaire

S : Secondaire

Annexe E : Termes de référence consolidés

1. Objectif de l'évaluation

Passer en revue les activités proposées dans le cadre du projet pilote afin de vérifier 1/ leur conformité à la réglementation environnementale en vigueur en matière de salubrité et de sécurité, 2/ leur compétitivité en termes d'efficacité de l'utilisation des ressources et de la gestion des déchets, et 3/ leur conformité aux exigences volontaires du marché, pour ce qui a trait à la sécurité alimentaire, à la gestion de l'environnement et au bien-être des travailleurs.

2. Tâches à accomplir

- a. Examiner les interventions sectorielles du projet qui sont actuellement en cours de planification, y compris pour :
 - le développement du secteur de production d'olives
 - le développement de la production et du commerce des clémentines et des oranges sanguines
 - les technologies de conservation des eaux d'irrigation
 - la production, la transformation et la commercialisation des plantes aromatiques et médicinales
 - le développement du secteur ovin, par le biais d'un projet d'engraissement d'agneaux dans la région de l'Oriental
 - le développement du secteur bovin, à travers un projet d'engraissement dans la région du Saïs
 - la production et la promotion des exportations de baies rouges (framboises, mûres, myrtilles).
- b. Visiter les zones ciblées par le programme pour se familiariser avec le cadre du programme, et rencontrer des producteurs, des transformateurs et des officiels impliqués dans le développement agricole et/ou la gestion de l'environnement (participation à au moins un atelier régional parmi ceux prévus pour fin septembre).
- c. Passer en revue le cadre réglementaire marocain relatif à l'environnement, à la salubrité et à la sécurité régissant les interventions dans le domaine agricole, ainsi que les conditions de l'USAID, stipulées dans le contrat et la décision seuil de l'Examen Environnemental Initial, afin de proposer une méthodologie pour identifier, atténuer, et assurer le suivi de la conformité des interventions du projet.

- d. Identifier des méthodes et des outils permettant à l'équipe du programme de se conformer aux conditions relatives à l'environnement, contenues dans l'Accord de Libre Echange entre les Etats-Unis et le Maroc.

3. Documents à remettre et durée de la mission

Le consultant élaborera et soumettra un rapport succinct à l'USAID, dans le pays d'accueil, comportant ses conclusions et ses recommandations. Il rédigera également un bref rapport dans lequel il présentera ses conclusions ainsi que des recommandations spécifiques pour les interventions du projet concernent le respect de la réglementation sur la salubrité et l'environnement, et en termes de compétitivité et de conformité, tel que décrit ci-dessus. Le rapport devra être remis au Directeur du Programme dans les dix jours qui suivent l'accomplissement de la mission. La durée de cette mission est fixée à 16 jours, y compris 2 jours de voyage. Ce niveau d'effort comprend un jour pour se préparer au travail sur le terrain, et trois jours après la mission au Maroc, pour l'élaboration du rapport aux Etats-Unis.